



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1459 du 25 juin 2014

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Action du 26 juin 2014 : Appels à la mobilisation	3-9
2. Réforme ferroviaire : Communiqués CGT	10-12
3. Discrimination Syndicale CG 62 : Pétition et motion CGT	13-14
4. Elections du 4 décembre 2014 : 4 pages CGT	15-18
5. Pénibilité : Communiqué CGT	19
6. Plan de relance :	
a. Lettre ouverte CGT au Ministre des transports	20-22
b. réponse du Ministre des Transports au député de la Lozère	23-24
7. VNF : Communiqué et déclaration unitaires	25-28
8. CTM : Déclaration liminaire CGT- FSU du 19 juin 2014	29-31
9. USAC : Communiqué du 23 juin 2014	32
10. CEREMA : Résultats des élections OPA du 19 juin 2014	33
11. Conférence sociale 2013 : communiqué CGT	34-35
12. CGCV : Courrier des administrateurs au SG du MEDDE	36-38
13. CGCV : Intervention du Président du CCAS à LASTRESNE du 4 juin 2014	39-40
14. CCAS : Déclaration CGT – FSU du 13 juin 2014	41-42
15. MGET : Intervention du SG de la FNEE-CGT à l'assemblée générale de Perpignan	43-47
16. CSFPE : Courrier intersyndical et déclaration CGT du 11 juin 2014	48-50
17. Info DDI de juin 2014	51-54



AGENDA

Mardi 24 juin 2014

FNEE-CGT/Sénat : loi VNF

Mercredi 25 juin 2014

CE UGFF-CGT

Jeudi 26 juin 2014

Mobilisation interprofessionnelle

Mardi 1er juillet 2014

Secrétariat UIT-CGT

Mardi 1er juillet 2014

Collectif UGFF DOM

Mercredi 2 juillet 2014

Secrétariat fédéral

Mercredi 2 juillet 2014

CMFP

Vendredi 4 juillet 2014

OS/DRH : RIME au MEDDE/MLET



INFOS REVES



La Poste Les effectifs ne cessent de diminuer

En 2013, 4473 emplois ont disparu à La Poste, selon les résultats du bilan social présenté jeudi 19 juin en conseil d'administration. Les effectifs ne cessent de diminuer et les syndicats dénoncent une situation sociale de plus en plus critique, des conditions de travail qui se dégradent, une précarité grandissante. Dans le même temps, l'entreprise a perçu 297 millions d'euros au titre du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). (...)



« Simplification et adaptation du Code du travail » Et puis quoi encore !

Le 16 juin, un projet d'ordonnance portant « simplification et adaptation du Code du travail » a été présenté pour avis à la sous-commission des Conventions et accords de la C.N.N.C. (Commission nationale de la négociation collective). Les dispositions portent sur les informations dues par l'employeur auprès des salariés de l'entreprise et auprès de l'administration sur des domaines essentiels dans la vie de l'entreprise : (...)



SNCF Lettre adressée au président de la République

Monsieur le président de la République,

La situation conflictuelle à la SNCF est suffisamment préoccupante pour notre pays pour que nous ayons recours à cette adresse personnelle, en votre qualité.

Le secrétaire d'Etat aux Transports communique sur le fait qu'un accord serait signé avec les organisations syndicales. Accord, qui selon lui, permettrait de justifier la fin du conflit en cours. Notre incompréhension est totale. Il ne s'agit pas d'un accord d'entreprise, ni d'un accord de fin de conflit, les signataires de ce texte n'étant pas ceux représentant les cheminots massivement dans l'action. Les cheminots en grève portent l'ambition d'une autre réforme du système ferroviaire ainsi que des revendications sociales internes à la SNCF. (...)

suite sur : www.cgt.fr



Communiqué

PRIVATISATIONS DES MISSIONS...

A tous les agents des services routiers de l'Etat

A tous les personnels des voies navigables de France

A tous les personnels des services routiers des collectivités territoriales

*

* *

A tous les usagers et populations des territoires

Depuis le 10 juin, les cheminots sont dans une action de grève massivement suivie à l'appel des Fédérations CGT et Sud Rail.

Les cheminots s'opposent à un **projet de réforme** du gouvernement - **soutenu par la Direction SNCF** - visant à **éclater l'entreprise publique en trois établissements distincts** ; fragilisant encore un peu plus un service public déjà mis à mal par la création de Réseau Ferré de France (RFF) en 1997 séparant l'infrastructure de l'exploitation et, aussi, pour masquer la dette du système ferroviaire - dette de l'Etat- dont la réforme ne parle pas ! **La CGT porte une autre réforme, « la voie du service public »**, visant une vraie réunification du système ferroviaire afin de mieux travailler ensemble avec de bonnes conditions sociales et de travail, un meilleur service public voyageurs et marchandises, dans une entreprise unique : LA SNCF.

Les 11 février et 15 mai 2014, les personnels des Directions interdépartementales des routes de l'Etat et des conseils généraux se sont fortement mobilisés par des grèves et des filtrages de circulation,... pour dénoncer et s'opposer au processus de privatisation en cours des routes nationales et des tronçons du réseau autoroutier non concédé gratuits : **la CGT revendique de longue date le retour des sociétés d'autoroute dans le giron de l'Etat, et exige l'arrêt de la liquidation à plus ou moins long terme, du service public routier. Le 26 juin prochain, la CGT appelle l'ensemble des agents à se mobiliser.**

Depuis la réforme de Voies Navigables de France entrée en vigueur en janvier 2013, les personnels se mobilisent par des actions de grève et de blocage des écluses.... pour exiger l'arrêt des externalisations et privatisations ainsi que des réductions de postes.

La CGT demande une négociation globale sur les emplois, les moyens financiers et les conditions de travail. **Le 26 juin prochain, la CGT appelle les personnels à se mobiliser pour la relance du service public de la voie d'eau.** Il faut sortir de la concurrence entre modes, entre salariés au nom de toujours plus de compétitivité imposant toujours plus de productivité. Moins disant social et environnemental génèrent l'explosion du transport routier de marchandises.

Depuis 2013 et ces derniers mois, notamment le 15 mai, les agents de la Direction Générale de l'Aviation civile refusent le processus de privatisation du service public du contrôle aérien et du projet « ciel unique 2+ » sur injonctions de Bruxelles : la CGT exige que les engagements pris par le Gouvernement soient tenus pour garantir un service public aérien avec des agents relevant de la fonction publique. Leur mobilisation va se poursuivre pour résister à cette privatisation rampante.

Les actions de grève dans les transports urbains, dans les transports routiers de voyageurs de plusieurs entreprises, dans les transports aériens ou maritimes, sont révélatrices de ce climat. L'enjeu est celui de convergences nécessaires et de solidarités entre salariés des transports - public/privé - soumis aux mêmes logiques de profits, de privatisation et concurrence inscrite dans les orientations de cette Europe libérale.

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES PERSONNELS



**A PARTICIPER MASSIVEMENT AUX MOBILISATIONS
DU 26 JUIN 2014, JOURNEE INTERPROFESSIONNELLE
A L'INITIATIVE DE LA CGT EN CONVERGENCE AVEC
L'ENSEMBLE DES SALARIES DU TRANSPORT
ET DES INFRASTRUCTURES
POUR UN RENFORCEMENT DU SERVICE PUBLIC**

Montreuil, le 17 juin 2014



Note aux organisations

A L'OFFENSIVE LE 26 JUIN

Chères camarades,
Chers camarades,

Comme vous le savez, la direction confédérale a décidé de faire de la semaine du 23 au 27 juin une semaine de déploiement et de renforcement de la CGT.

Il va de soi qu'une telle initiative appelle nos organisations, toutes les militantes et tous les militants, à s'inscrire dans une démarche permettant la visibilité de la CGT et gagner de nombreuses adhésions.

Au cœur de cette semaine, le jeudi 26 juin constitue un temps fort, avec mobilisation, cessation de travail et manifestations, pour aller à la rencontre des salariés sur les lieux de travail, recueillir leurs revendications, débattre avec eux de propositions de la CGT, construire leurs cahiers revendicatifs.

Dans la période, le MEDEF est à l'offensive pour défendre ses intérêts et ceux des actionnaires. Cela se traduit par la remise en cause des acquis sociaux, par le nivèlement par le bas des salaires, par la casse de l'emploi ... Dans le privé comme dans le public, tous les salariés subissent ces attaques.

La politique libérale du gouvernement fait le jeu du patronat, mettant en péril l'avenir du service public. Pour toutes ces raisons, il faut nous emparer de cette journée d'action. Nous vous appelons :

↳ Le matin du 26 à organiser partout des assemblées générales et des heures d'informations mensuelles permettant d'aller à la rencontre des salariés ;

↳ L'après-midi, de réunir les conditions pour que le maximum de personnels participent aux manifestations organisées dans les territoires.

Comptant sur votre implication.

Bien fraternellement.

Jean-Marc CANON

Baptiste TALBOT

Nathalie GAMIOCHIPI



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Appel fédéral à la mobilisation le 26 juin

Depuis plusieurs mois les mobilisations unitaires, souvent initiées par la CGT, se construisent autour des missions, des emplois, des rémunérations, des conditions de travail pour une autre répartition des richesses et contre le pacte de responsabilité du gouvernement Valls-Hollande qui enfonce toujours plus notre société dans l'austérité.

Dans nos ministères, les mouvements reconductibles du 13 au 20 mai avec le temps fort de manifestations et de grève du 15 mai dans toute la Fonction publique ont démontré que les agents et les salariés veulent peser dans les choix qui les concernent. Plusieurs services ont dépassé un seuil de grévistes de 50% et ont été mobilisés sur plusieurs jours.

D'autres mobilisations importantes ont eu lieu. Le 03 juin les retraités étaient en manifestation nationale à Paris pour l'amélioration des droits à la retraite et des pensions.

Le 22 mai et depuis le 10 juin, les cheminots sont entrés en conflit pour faire valoir une autre réforme du système ferroviaire face au projet de casse du service public de transport de voyageurs et de marchandises hostile au personnel et au service public.

Mais le gouvernement ne veut pas entendre les voix de la contestation qui s'amplifient ; il provoque notamment l'abstention dans les élections conduisant à une sur représentation de l'extrême droite.

Son projet de réforme des territoires s'inscrit dans la logique de compression des dépenses publiques et dans la recherche de financement des 50 milliards d'euros du pacte de responsabilité dont 11 milliards demandés aux collectivités territoriales et ses conséquences néfastes en terme de gestion des personnels et de service public rendu aux usagers. Cette réforme s'inscrit dans une stratégie de mise en concurrence des territoires qui entraînerait de nouveaux transferts de services, une réduction importante d'emplois et des pertes de missions.

A la veille de la fameuse «grande conférence sociale», la confédération CGT appelle à poursuivre et amplifier le processus de mobilisations avec **une semaine de déploiement du 23 au 27 juin avec un temps fort le 26 juin.**

Dans le secteur des transports, l'Union Interfédérale des Transports (FD Transports, Equipement-Environnement, Cheminots, Marins) appelle les salariés et les agents des secteurs transports et infrastructures à la **mobilisation le 26 juin** (cf. appel ci-joint).

La Fédération CGT Equipement-Environnement appelle toutes ses composantes à s'inscrire dans ces initiatives et à créer les conditions de l'unité sur la base des revendications :

- le refus du pacte de responsabilité, l'arrêt des suppressions de postes, des recrutements pour répondre aux besoins en service public, des mesures pour l'amélioration des conditions de travail, des moyens pour l'action sociale
- l'arrêt du gel du point d'indice, la revalorisation du SMIC et du traitement des fonctionnaires, la reconnaissance des qualifications pour garantir un bon déroulement de carrière
- l'arrêt du gâchis que représentent le désengagement de l'Etat , l'externalisation des missions et leurs privatisations.

**ENSEMBLE, AGENTS DES MINISTÈRES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DES MEDDE et MLET
EXIGEONS DES RÉPONSES À NOS REVENDICATIONS !**

Un préavis sera déposé par la fédération pour couvrir les personnels le 26 juin



Entendre les ingénieurs, cadres, professions intermédiaires techniciennes et administratives de nos fonctions publiques, c'est une urgence !

Après la journée d'action du 15 mai, qui a rassemblé 250 000 agents des trois fonctions publiques dans la rue, avec la participation de plusieurs milliers d'agents de nos ministères en grève, la cote d'alerte est dépassée. Le Gouvernement ne peut plus continuer à considérer que les agents de la Fonction Publique sont des variables d'ajustement des politiques d'austérité budgétaire.

Les ingénieurs, cadres, techniciens et professions administratives de l'Ecologie et des Transports, du Logement, qui travaillent dans les services centraux ou territoriaux, dans les Etablissements publics, comme ceux des collectivités sont confrontés aux réorganisations incessantes, à la précarisation de leurs rémunérations, de leurs déroulement de carrière, de leurs perspectives de retraites et plus de 4 années de blocage du point d'indice.

Dans le travail quotidien ils subissent les surcharges de travail, le manque de moyens, les équipes qui se délitent au fur et à mesure des suppressions d'effectifs, la non-prise en compte de leurs avis professionnels, l'égalité professionnelle, inscrite dans les textes, mais remise en cause par le durcissement des conditions de travail et de carrière, et la concurrence encouragée entre collègues.

La réforme territoriale annoncée est lourde de nouveaux transferts de mission et de privatisations, de nouvelles concurrences entre services, et entre agents sur fond de disparitions de missions et d'affaiblissement du lien de proximité avec la population,

La CGT des ingénieurs cadres et techniciens de nos ministères, travaille à la construction d'un rapport de forces en vue d'ouvrir des espaces de négociations (qui sont aujourd'hui pratiquement inexistant du fait du Gouvernement, arc-bouté sur la « réduction des déficits »), avec l'objectif de développer les convergences et l'intérêt commun entre catégories :

- 1) le déblocage du point d'indice et l'ouverture de négociations salariales, pour aller vers la revalorisation des salaires et la reconnaissance des qualifications à tous les niveaux. La CGT donne comme repère la revendication d'un SMIC à 1700€ et des salaires de début de carrière repérés par niveau de qualification, en cohérence avec le niveau du SMIC : 1,6 SMIC à Bac+2, 1,8 SMIC à Bac+3, 2 SMIC à Bac+5 (Master), 2,3 SMIC pour un doctorat, avec un doublement de la rémunération pour une carrière dans le même niveau de qualifications
- 2) des garanties collectives pour le travail de chacun : temps de travail, négociation cohérente de la charge de travail sous le contrôle d'instances professionnelles, possibilité de donner son avis, voire d'exprimer un désaccord sans mise en cause de sa carrière. L'encadrement doit avoir pour rôle de restaurer le collectif de travail.
- 3) des garanties de déroulement de carrière et de mobilité appuyées sur la revalorisation du statut et sur la reconnaissance des qualifications : diplômes, expérience et formation professionnelle, garanties collectivement

La CGT agit pour la convergence des revendications et la solidarité des salariés :

- pour se donner de la force et élargir le mouvement revendicatif des personnels de nos ministères,

- pour combattre la stratégie qui est celle du patronat et du gouvernement : une politique d'austérité qui vise explicitement à relever les marges des entreprises, en faisant pression sur les salaires, en économisant sur les services publics de l'Etat comme des Collectivités territoriales et de la Santé, dans une logique financière. Cela met en péril l'emploi et les investissements, le pouvoir d'achat de la population, les infrastructures et les services publics, au mépris de la revalorisation du travail et des qualifications. C'est un obstacle majeur à une sortie de crise. La réduction des dépenses publiques de 50 milliards € pour financer le pacte de solidarité conduit à la casse du modèle social en France.

Des mouvements sociaux très importants se développent aujourd'hui à partir des revendications des salariés du public et du privé. Les propositions des organisations syndicales doivent être entendues, négociées. C'est l'urgence :

C'est le cas pour les cheminots de la SNCF qui font des propositions précises axées sur la défense et le développement du service public de transport ferroviaire, et de la qualité de ses agents pour l'efficacité, la sécurité et la transition écologique, comme pour les intermittents du spectacle, pour défendre des conditions vitales minimales indispensable à la survie et au développement de la culture française. Mais les salariés de Fralib, de Sam Technologies, de la Tour Eiffel agissent et gagnent.

Le déchaînement médiatique unilatéral contre toute proposition des salariés est inadmissible.

Il y a urgence aussi pour les agents des services routiers de l'Etat, les personnels de VNF, les agents de la DGAC tous opposés à la privatisation de leurs missions, ou à des abandons comme l'ADS et ATESAT (les services du permis de construire et de l'ingénierie solidaire des communes). La CGT n'accepte pas le refus de négociation du Gouvernement.

Ces luttes s'affirment contre les orientations libérales d'ouverture à la concurrence des missions de services publics, source de démantèlement et de dégradation sociale.

Force est de constater qu' aujourd'hui c'est la parole du MEDEF qui est entendue par le Gouvernement. Elle est malheureusement relayée par certaines organisations syndicales !

La tentation est grande, au nom de la pénurie, de faire des salariés qualifiés, de l'encadrement, des bouscs émissaires, de leur demander de faire un effort pour d'autres, tout en continuant de diminuer la masse salariale et d'aggraver les conditions de travail. C'est d'autant plus dangereux que dans le même temps on demande aux cadres d'appliquer cette politique d'austérité à l'encontre d'autres salariés, en aggravant les porte-à-faux et les souffrances au travail.

**La CGT appelle à une semaine de mobilisation des salariés du 23 au 26 juin, à une journée de grève et de manifestation le 26 juin :
Discutons entre collègues**

Pour exprimer librement mes besoins, mes exigences, pour pouvoir discuter de propositions, pour être plus efficacement entendu, pour avoir plus de force, pour obtenir de vraies négociations...

je souhaite prendre contact avec la CGT :

nom – prénom.....mail :

catégorie ou corps.....service.....

à renvoyer à OFICT Fédération Equipement Environnement 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex 01 55 82 88 72 - ofict.equipement@cgt.fr - <http://ofict.reference-syndicale.frou> à remettre localement à un représentant CGT



TENTATIVE D'OPPOSITION, UNE NOUVELLE ÉTAPE EST FRANCHIE



Décidément, rien ne sera épargné à la CGT au cours du conflit sur la réforme du système ferroviaire.

Les forces politiques et patronales hostiles à cette action qui remet en cause la visée européenne de casse des services publics et celle gouvernementale d'imposer l'austérité dans notre pays, sont prêtes à tous les stratagèmes pour discréditer notre organisation syndicale.

Après l'opposition incessamment travaillée des Cheminots en lutte avec les usagers du rail.

Après le matraquage éhonté sur la mise à mal du baccalauréat et la prise en otage des lycéens candidats à cette épreuve.

Après les démarches opérées pour mettre en affrontement les cheminots entre eux.

Après l'utilisation d'une partie des organisations syndicales ayant pignon sur ondes, écrans et mise à disposition du réseau intranet de l'entreprise pour discréditer le mouvement et salir les cheminots dans l'action.

Après les minables tentatives de mise en concurrence des salariés en lutte ...

Voici le déferlement sur de prétendues divisions dans la Fédération CGT des Cheminots et entre la Fédération et sa Confédération.

Des propos sortis de leur contexte pour en faire des gros titres de presse détournés de leur sens sont des stratégies de communication bien connues.

La ficelle est un peu grosse. Cela suffit !

La CGT, et toute la CGT, est depuis le début soudée dans cette difficile bataille et le reste. La lutte des cheminots s'inscrit dans notre démarche sur le «coût du capital». Le respect des cheminots en grève sur la maîtrise de leur action fait partie de notre conception de la démocratie syndicale et sociale à tous les niveaux de l'organisation.

Montreuil, le 20 juin 2014



LA MOBILISATION AU CŒUR DU DEBAT PARLEMENTAIRE

**Le débat à
l'Assemblée
Nationale sur le
projet de loi
portant réforme du
ferroviaire s'est
ouvert cet après-
midi dans un
climat pesant.**

Depuis ce matin, le Gouvernement, par la voix du Secrétaire d'Etat aux Transports, tente plus que jamais de marginaliser, de caricaturer la juste mobilisation des cheminots, avec l'objectif de les opposer à l'opinion publique. En tenant des propos irresponsables envers les grévistes, en musclant les discours et les actes répressifs, ce Gouvernement, collé à la Direction de la SNCF, dévoile son véritable visage.

Inflexible quand il s'agit de répondre aux revendications des salariés (au contraire de celles des patrons), il a opté pour le report de la loi sur la famille à l'Assemblée Nationale, contentant ainsi tous les réactionnaires de droite et d'extrême droite de la « *manif pour tous* », pour passer en urgence et en force un projet de loi préparant l'éclatement du système ferroviaire et la casse du statut des cheminots et de leurs conditions sociales.

Malgré ces grandes manœuvres, la mobilisation se poursuit.

Il réinvente au passage la « *prime à la casse* » en remerciant les fédérations CFDT et UNSA de la SNCF d'offrir un chèque en blanc au patronat ferroviaire pour aboutir à une future Convention Collective Nationale abaissant les conditions sociales des cheminots (dernier paragraphe du point 4 de leur accord mal nommé de modernisation).

D'autres deals sont même en cours de travail entre la CFDT et la Direction de la SNCF. Dans une pétition nationale, la CFDT réclame en effet un agenda social alors qu'il est déjà prévu. Pendant ce temps, cette organisation et ses dirigeants continuent d'insulter, de salir les grévistes et les organisations syndicales qui mobilisent légitimement les cheminots pour une autre réforme.

La Direction SNCF est coresponsable de ces agissements intolérables.

Nous ne laisserons pas insulter les cheminotes et les cheminots autant que nous ne laisserons pas insulter par une CFDT qui est devenue un courroie de transmission du MEDEF et du Gouvernement pour les aider à détruire le contrat social en France, de la Sécurité Sociale, au droit du travail, en passant par les services publics. Le service public SNCF en fait partie.

De nombreux rassemblements ont été organisés, ce jour, partout en France pour que les cheminots dans l'action, à l'appel des fédérations CGT et SUD-Rail, fassent entendre leurs revendications pour une autre réforme du ferroviaire contribuant rapidement à améliorer le service public SNCF et les conditions sociales, de vie et de travail des cheminots.

Plus de 3 500 cheminots étaient rassemblés à proximité de l'Assemblée Nationale pour mettre sous pression les parlementaires, divisés sur le projet de loi.

Des initiatives sont prises dans certaines gares, par des citoyens, des comités d'usagers pour apporter le soutien de la population et des usagers aux cheminots.

Cela montre à quel point, les cheminots mobilisés avec les fédérations CGT et SUD-Rail ont raison de persévérer et de revendiquer une autre réforme pour le ferroviaire.

En ce moment historique, la vérité finira par éclater !

Comme nous l'a rappelé Gilles Savary, rapporteur socialiste à l'Assemblée Nationale sur le texte, le projet de loi n'a aucunement pour objet de trouver des solutions aux problèmes rencontrés au quotidien par les usagers. C'est en effet, un projet de loi de Gouvernance du système ferroviaire qui n'ambitionne ni d'en régler la dette, ni le financement, ni le fonctionnement global, ni lui donner les moyens d'être efficace. Il s'agit bel et bien de préparer le système ferroviaire et les cheminots, structurellement et socialement, à la généralisation de la concurrence ferroviaire, et ce, qu'importent les conséquences pour les cheminots, les usagers et l'environnement.

Ils ne pourront pas se cacher très longtemps derrière un projet de loi qui occasionnera rapidement des fermetures de lignes, de gares, de guichets, des transferts de circulations sur la route, des suppressions d'emplois, le blocage des salaires et une transformation de la rémunération des cheminots vers des éléments liés aux objectifs de productivité tels que l'intéressement, donc aux suppressions d'emplois, dégradation des conditions de travail...

Cette réforme, en l'état, ne fera donc que dégrader un peu plus le quotidien des cheminots, sans apporter d'améliorations aux conditions de transport des usagers, salariés, étudiants et lycéens, retraités et des marchandises.

La soutenir, en faire la promotion c'est se tirer une balle dans le pied. A la fin du siècle dernier se posait une question de société à la Shakespeare de la plus grande importance : Le train sera ou ne sera pas le moyen de transport du 21^{ème} siècle. Les souteneurs de la réforme Pépy/Cuvillier répondent NON !

Pour la CGT, l'intérêt général prime !

Les cheminots mobilisés depuis 8 jours ont décidé en conscience et en ambassadeur de l'intérêt général, sociétal, social et environnemental, de faire du train le moyen de transport d'aujourd'hui et de demain.

Avec la CGT, ils donnent leur voix pour redonner au service public SNCF de voyageurs et de marchandises toute sa place dans la réponse croissante des besoins de transport et l'indispensable urgence de rééquilibrer les modes de transport en faveur des modes ferroviaires et fluviaux, reconnus plus vertueux.

Cela se traduit aussi dans les revendications locales sur l'emploi, les conditions de travail, l'arrêt des réorganisations qui fragilisent le service public SNCF et dégrade les conditions de transport au quotidien.

La CGT appelle les cheminots à rester mobilisés afin de maintenir la pression sur le Gouvernement et les parlementaires, ainsi que de créer les conditions, d'interpeller partout, sur tous les sites les directions d'établissements à partir des cahiers revendicatifs locaux.

Depuis le début du conflit, près de 250 cheminots ont adhéré à la CGT. Soyons encore plus nombreux pour être plus forts encore dans l'action.



STOP à la discrimination syndicale au C.G.62

Cinq agents du Conseil Général du Pas-de-Calais chargés de l'entretien des réseaux et infrastructures départementales ont été convoqués les 16 et 17 juin devant le Conseil de discipline. Suspendus de leurs fonctions à titre conservatoire depuis le 24 février 2014, ils ont découverts les faits qui leur étaient reprochés au travers des dossiers bâtis à charge.

La légèreté et l'inexactitude des faits reprochés, le manque de sérieux évident avec lequel une enquête administrative a été conduite prouvent manifestement l'acharnement sur ces 5 camarades. **Le Président du Conseil Général a la volonté de museler l'expression syndicale au sein de ses services en stigmatisant l'ensemble des syndiqués CGT d'une même communauté de travail.**

Deux mois de suspension sans salaire ont été demandés par le Conseil Général pour les deux premiers agents, le 16 juin au matin. Les très nombreux collègues venus les soutenir à l'appel de la CGT ont crié leur colère, ce qui a conduit le Conseil Général à reporter les procédures à l'encontre des 3 autres (dont pour certains est envisagée une rétrogradation).

Quand on touche à un militant, on touche à toute la CGT

Pascal, Didier, Xavier, Mickaël et Didier doivent être réintégrés dans leurs fonctions, exemptés de toutes sanctions.

Nom	Prénom	Adresse

A renvoyer : Fédération CGT Equipement-Environnement - case 543 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil cedex.



Motion

Monsieur le Président du Conseil Général,

Vous venez de prendre vos fonctions à la Présidence du Conseil Général du Pas-de-Calais dont ses services sont perturbés par une opération de discrimination syndicale engagée par votre prédécesseur, dans le but de museler l'expression syndicale en stigmatisant l'ensemble des syndiqués CGT d'une même communauté de travail.

Il s'agit des cinq agents chargés de l'entretien des réseaux et infrastructures départementales convoqués devant le Conseil de discipline les 16 et 17 juin, à l'appui de dossiers bâtis à charge. Ils sont toujours sous l'effet de la suspension de leurs fonctions à titre conservatoire depuis le 24 février 2014.

Le simulacre de CAP en formation restreinte le 16 juin a émis un avis sur deux mois de suspension sans salaire pour les deux premiers agents. Les très nombreux collègues venus les soutenir à l'appel de la CGT ont crié leur colère, ce qui a conduit au report des procédures à l'encontre des 3 autres (dont pour certains est envisagée une rétrogradation). Ils sont convoqués à nouveau devant le Conseil de discipline le 4 juillet 2014.

La légèreté et l'inexactitude des faits reprochés, le manque de sérieux évident avec lequel l'enquête administrative a été conduite prouvent manifestement l'acharnement sur nos 5 camarades.

Aussi, monsieur le Président, je vous demande de réintégrer dans leurs fonctions Pascal, Didier, Xavier, Mickaël et Didier et de les exempter de toutes sanctions.

Cette mesure de justice, en début de votre mandat, permettrait de ramener de la sérénité dans les services.

Les personnels que je représente sont dans une attente vigilante de la décision que vous allez prendre.

Recevez, monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

*Les organisations FDSP-CGT ; FNEE-CGT ; UGFF-CGT ;
UD CGT 62 ; Comité régionale CGT*



FAIRE LE CHOIX DE LA CGT, C'EST FAIRE LE CHOIX DU SERVICE PUBLIC !

Le 4 décembre 2014, vous serez plus de 5 millions d'agents publics appelés à élire vos représentants syndicaux. C'est la première fois que ce vote se déroulera simultanément dans l'ensemble de la fonction publique : territoriale, hospitalière, et d'État. Ce vote représente un véritable enjeu pour le service public et votre avenir professionnel.

Ce n'est pas d'austérité dont la France et l'Europe ont besoin. Les inégalités sociales ne cessent de s'accroître. C'est cela qui constitue le moteur de la crise. Nous avons besoin au contraire d'investir pour l'avenir. Nous avons besoin de solidarité, de coopération et de justice sociale.

La CGT met à disposition de tous les salariés, du public comme du privé, des propositions économiques et sociales pour changer de cap.

Il nous faut inventer ensemble une nouvelle logique de développement, qui place les besoins humains et environnementaux au centre des priorités, et s'appuie sur une juste redistribution des richesses créées par le travail. Investir pour l'avenir, pour la jeunesse, pour le bien-être et la réalisation de toutes et tous, c'est investir dans la formation, l'éducation, la recherche, la santé, les infrastructures, le développement de l'emploi public. Des services publics de qualité, ce sont des agents publics qualifiés, justement rémunérés, reconnus et disposant de droits.

Avec une véritable réforme fiscale, la création d'un pôle financier public, une autre politique monétaire et du crédit, il est possible d'assurer et de développer les moyens de financement de l'action publique dans ses dimensions territoriales, nationales et européennes!

Alors que notre pays et l'Europe sont en crise, le gouvernement, dans le prolongement des politiques précédentes, conduit une politique sociale et économique d'austérité jamais atteinte. Aux 15 milliards d'euros de réduction de la dépense publique au titre de la loi de finances 2014, le gouvernement voudrait ajouter une nouvelle ponction de près de 30 milliards d'euros.

Vous connaissez toutes et tous les conséquences de ces choix désastreux. Des missions relevant de l'État, des collectivités territoriales ou des hôpitaux sont abandonnées au profit d'acteurs privés. De nombreux services publics disparaissent dans la ruralité ou les quartiers alors qu'ils sont essentiels à la vie quotidienne des populations qui y vivent.

Pour vous, les agents publics, ce sont des plans pluriannuels de suppressions d'emplois, la dégradation des rémunérations, des déroulements de carrière, des droits, des garanties et des conditions de vie.

Comment travailler au service des autres et de l'intérêt général lorsque le sens de son propre travail est à ce point remis en cause ?

Pour changer de cap, votre intervention est nécessaire par vos mobilisations et par votre vote aux élections professionnelles.

Faire le choix du vote CGT le 4 décembre, c'est exprimer vos exigences sur la place et les moyens alloués aux services publics, l'école, la santé, la justice, le fonctionnement de l'État ou des territoires... C'est exprimer vos attentes en matière de qualité, d'organisation du travail, de salaires et de reconnaissance.

Faire le choix du vote CGT c'est faire valoir des choix de développement, de progrès et de solidarité.

Dès aujourd'hui, la CGT vous invite à construire votre avenir en vous portant aussi candidat-e sur ses listes.

Thierry LEPAON
Secrétaire général de la CGT



Un scrutin décisif pour notre avenir

Le 4 décembre 2014, tous les agents titulaires et non titulaires de l'État, des collectivités territoriales et de la Fonction publique hospitalière, ainsi que les fonctionnaires de la Poste et de France-Telecom, sont appelés à participer aux premières élections générales de la Fonction publique. Ce scrutin permettra d'élire, pour quatre ans, les représentants des personnels dans les comités techniques, dans les commissions administratives paritaires et dans les commissions consultatives paritaires.

C'est à partir du résultat de cette élection que sera déterminée la représentativité des syndicats qui pourront ensuite

participer à toutes les négociations nous concernant.

Depuis le 1er janvier 2014, seuls les accords signés par des syndicats totalisant plus de 50% des suffrages aux élections des comités techniques sont en effet déclarés valides.

Ces élections vont donc jouer un rôle majeur pour défendre et développer les missions de service public, améliorer et faire valoir nos droits. Prolongement de l'action collective, votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

À tous les niveaux, la démocratie sociale et la représentativité syndicale doivent être

renforcées. Les agents publics, comme le reste du monde du travail, ne doivent pas rester spectateurs des transformations qui les concernent en premier lieu.

La CGT, avec vous, dans vos services et sur votre lieu de travail, entend construire la force collective capable de mettre en mouvement le plus grand nombre pour imposer d'autres choix que les véritables reculs de société que le gouvernement veut nous imposer faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs de la fonction publique que vous portez haut et fort.

Pour une augmentation des salaires et traitements

Le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique est en véritable chute libre. Et ce n'est pas la baisse annoncée des cotisations sociales des agents publics payés jusqu'à 1,5% le Smic qui suffira à inverser la tendance.

Depuis 1984, la désindexation de la valeur du point par rapport à l'indice des prix et la consommation lui a fait perdre 29%. Le gel du point d'indice, depuis 2010, a encore accéléré le rythme de ce décrochage, tandis que l'augmentation des cotisations spécifiques aux fonctionnaires

a rajouté 2,29% de prélèvements supplémentaires sur la feuille de paye des agents.

Le gouvernement actuel a décidé de prolonger le gel du point d'indice, justifiant cette austérité salariale par l'état des comptes de la nation.

Pour la CGT, il n'est pas question, dans le public comme dans le privé, que la rémunération soit sacrifiée sur l'autel de la résorption de la dette publique.

Le blocage des salaires provoque la dégradation des

conditions de vie des agents et porte un coup à la consommation donc à la croissance. De plus, une telle politique plombe les comptes sociaux. À titre d'exemple, 1% d'augmentation du point d'indice, ce sont 140 millions d'euros de cotisation qui alimentent l'assurance maladie.

La CGT revendique l'augmentation du point d'indice, une véritable refonte des grilles indiciaires prenant en compte la reconnaissance des qualifications, et un déblocage du déroulement de carrière des agents.





Pour des services publics de qualité

La bataille de la CGT pour la défense, le développement et la rénovation des politiques et des services publics poursuit plusieurs objectifs s'inscrivant, notamment, dans la reconstruction du lien et de la cohésion sociale, et, plus largement, de la démocratie, la satisfaction des besoins actuels et nouveaux de toutes et tous, la reconquête des activités et de l'emploi industriels.

Cette bataille répond à des principes fondamentaux comme la continuité, l'adaptabilité, le principe d'égalité de traitement des usagers, la laïcité.

Pour la CGT, adossée à une propriété publique étendue, la Fonction publique participe à la nécessité de soustraire les activités qu'elle embrasse de la marchandisation des pro-

cessus économiques et sociaux.

Il s'agit aussi de renforcer les dispositions du Statut général des fonctionnaires, les droits et les garanties collectives des agents non titulaires de la Fonction publique, conditions nécessaires à l'impartialité des personnels et à l'accomplissement démocratique des missions d'intérêt général.



Quels moyens pour quels services publics ?

Les 30 milliards d'euros de restrictions budgétaires annoncés par le gouvernement sont alarmantes à plus d'un titre :

- pour les agents du service public, qui voient leurs moyens et missions encore une fois réduits, leurs conditions de travail dégradées ;
- pour les populations, et en particulier les plus fragiles, qui peuvent légitimement s'inquiéter d'une nouvelle vague de suppression de missions de proximité dans les territoires, liée à la réforme annoncée des collectivités territoriales ;

- pour l'économie du pays, car la présence renforcée de services publics, sur tout le territoire national, est une garantie essentielle du développement économique et social.

Pour la CGT, ce n'est pas du côté du service public qu'il faut chercher des économies pour redresser le pays, mais du côté du capital financier et des dividendes versés aux actionnaires.

La CGT propose notamment une véritable réforme fiscale, un pôle financier public, une autre politique monétaire et du crédit, et affirme que le financement

de l'action publique, dans ses dimensions territoriales, nationales et européennes, est possible.

Ces propositions se situent clairement à l'opposé des politiques d'austérité décidées par les gouvernements au sein de l'Union européenne et du « Pacte de responsabilité » que le gouvernement français entend nous imposer pour privilégier les intérêts des actionnaires et du patronat dont le seul objectif est de réduire le « coût du travail » et nos droits pour accroître leurs profits.



Des élu-e-s CGT partout et pour tou-te-s !

Pour pouvoir voter pour la CGT, il faut qu'elle dispose de liste partout. Cela aussi, ça ne dépend que de vous !

Rapprochez-vous de la CGT de votre profession, et assurez-vous qu'elle a les moyens humains d'avoir des listes complètes.

Si tel n'est pas le cas, donnez plus que votre voix, plus que votre adhésion, soyez candidat-e à ces élections pour vous faire entendre et défendre les missions de service public auxquelles nous sommes, ensemble, profondément attachés !

Retrouvez la campagne CGT sur les élections professionnelles dans la fonction publique sur :
www.electionsfp2014.cgt.fr



© Claude Biolchini

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**



Pénibilité, la bataille continue

Pour une véritable reconnaissance

Les enjeux d'une juste réparation de la pénibilité du travail est un des déterminants pour lutter contre la progression des inégalités sociales. De même l'exigence de la transformation des situations de travail pour une politique de prévention est, depuis des années, le socle de la démarche revendicative de la CGT.

Exclus par le gouvernement de toute réflexion préalable à l'instauration du compte de prévention de la pénibilité, c'est la concertation de Michel DE VIRVILLE qui a permis à la CGT de rentrer dans le débat sur l'effectivité de ce dispositif.

Le rapporteur vient de rendre sa copie : les salariés de plus de 52 ans sont les grands oubliés. Rien n'est prévu pour permettre à celles et ceux qui sont en fin de carrière et reconnus en travaux pénibles de partir tout de suite.

Une nouvelle injustice est à l'œuvre...

La « simplification » reste sous-tendue par l'arrivée d'un nouveau logiciel de paie, solution miracle pour rendre crédible un dispositif qui, sans établissement et transmission des fiches de prévention des expositions à la pénibilité s'éloigne de toute politique de prévention.

Les préconisations des seuils proposés pour les dix facteurs de pénibilité sont en cours d'évaluation. Ils devront permettre au plus grand nombre une juste reconnaissance de la pénibilité qui est une exigence forte, pour une véritable politique de réparation et de prévention, de même que l'accès de toutes et tous, sous-traitance, précaires et intérimaires au dispositif.

Enfin, ce dispositif doit être organisé par la Sécurité sociale alors que le gouvernement entend encore réduire par milliers les emplois. Comment cette nouvelle mission va-t-elle pouvoir se déployer dans cet univers de Sécurité sociale maltraitée ?

Après de la remise du rapport DE VIRVILLE, la CGT demande à être reçue par le gouvernement avant toute écriture finale des décrets afin que ce dispositif tant attendu par le monde du travail soit une véritable avancée sociale et non une illusion.

Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, la CGT appelle les salariés à se mobiliser du 23 au 27 juin et à participer massivement à la journée d'action interprofessionnelle du 26 juin prochain pour un autre dispositif.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 11 juin 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr



Lettre ouverte à Frédéric Cu villier,
secrétaire d'Etat
chargé des Transports de la Mer et de la Pêche

Monsieur le Ministre

Le plan de relance autoroutier masque mal son objectif.
Ce n'est autre que la liquidation, à plus ou moins long terme, du service public routier des Direction interdépartementales des Routes (DIR).

La privatisation du réseau routier national est affichée clairement dans votre réponse adressée à monsieur le Député –Maire de la Lozère, membre de la Commission des Lois. Dans votre lettre, il apparait dans le cadre du plan de relance autoroutier que l'élargissement à deux fois trois voies d'un tronçon au sud de Clermont Ferrand sur l'Autoroute A75 serait confié à la société concessionnaire APRR du groupe espagnol ABERTIS.

Une véritable casse du service public !

Après le scandale national des privatisations des sociétés d'autoroute en 2005 et 2006, Après les privatisations intervenues de la RN 205, RN10 (A63) et du tunnel de Toulon et de son secteur autoroutier confié à la société concessionnaire ESCOTA du groupe VINCI, Contrairement aux engagements du ministre de l'écologie et du gouvernement

La privatisation des réseaux continue !

Le Gouvernement attend le feu vert de BRUXELLES pour lancer le calendrier de la privatisation des projets routiers et autoroutiers du plan de relance autoroutier :

- Préparation des textes sur les avenants aux contrats concernant les tarifs et la durée des concessions ;
- Passage des avenants en Conseil d'Etat – décrets ;
- Fin d'année : publication des avenants ;
- 2015-2016 : enquêtes et déclarations d'utilité publique ;
- 2016 : les premiers chantiers ;
- 2020 : fin des travaux.

La CGT dénonce et s'oppose à la poursuite de la privatisation du réseau routier national non concédé (voir carte des projets concernés en pièce jointe).

Il s'agit d'un problème de politique générale.

L'Etat est visiblement englué dans sa politique du pacte de responsabilité qui prévoit une réduction de 50 milliards d'€ de dépenses publiques.

Pourtant le gouvernement a de lourdes responsabilités dans la diminution du budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, (AFITIF) suite à la suspension de l'écotaxe PL.

Le Gouvernement brade son patrimoine aux intérêts privés en confiant la conception, l'exploitation et la gestion des infrastructures aux sociétés d'autoroutes par allongement des durées de concessions. Ces sociétés continuent à tirer des profits colossaux des péages.

Cette gabegie financière est contestée au cœur même de l'Etat :

- dans un rapport de la Cour des Comptes,
- par des parlementaires du groupe de Sénateurs du CRC,
- par des parlementaires écologistes qui vont déposer à nouveau une proposition de loi pour la nationalisation des sociétés d'autoroute,
- plus récemment par le Député CHANTEGUET suite à la mission d'information sur l'écotaxe, qui déclarait en son nom personnel, être favorable au principe « d'engager une opération de rachat des concessions autoroutières afin que l'Etat en reprenne le contrôle ».

**Il est temps d'entendre la voix de la raison et de mettre fin aux privatisations !
La CGT revendique de longue date, le retour des autoroutes et routes concédées
dans le giron de l'Etat.**

La CGT a engagé une mobilisation contre le plan de relance autoroutier et les privatisations

La CGT, ses organisations en territoires, la Fédération nationale CGT de l'Équipement-Environnement, l'Union Interfédérale des Transports (UIT), la Fédération CGT des Services publics ont alerté les salariés du public et du privé, les usagers, les élus (Parlementaires et locaux) sur les dangers de ces privatisations et sur cette casse du service public.

Une pétition nationale en cours de signature.

Des mobilisations dans les services routiers de l'Etat ont eu lieu le 11 février et le 15 mai

Une mobilisation s'engage dans le cadre interprofessionnel avec l'ensemble des fédérations CGT sur le champ des transports, le 26 juin prochain.

Ces projets nous concernent tous, agents du ministère, des collectivités territoriales, usagers du service public, citoyens :

Il s'agit de la liquidation, à plus ou moins long terme, du service public routier des 11 Directions Interdépartementales des Routes (DIR)

Une véritable casse sociale !

A ce stade, 75 agents seraient concernés par un processus de transfert aux sociétés d'autoroutes concessionnaires qui interviendrait sous forme de détachement ou de mise à disposition ou de réaffectation dans un service de l'Etat.

Quand on sait qu'aujourd'hui les réductions d'emplois se font massivement partout chez ces employeurs.

Seront impactées :

- DIR MED : A50- A57 tunnel de Toulon (12kms) 30 agents concernés dont 7 OPA
- DIR CE : RCEA ouest coté A71 (14 kms) ; RCEA Est (6 kms Mâcon-Prissé ou 18 kms Mâcon -Cluny) 15 agents concernés
- DIRC CE : A 480 Grenoble (12 kms) 9 agents concernés avec regroupement district Grenoble Chambéry
- DIR MC : A75 Sud Clermont Ferrand (10kms), 12 agents concernés point d'appui Clermont-Issoire
- DIR Est : RN 1019 (10kms Sevenans-Héricourt) ; réorganisation envisagée
- DIR Nord : RN 42 2 échangeurs Saint Omer et Boulogne (environ 5kms), réorganisation envisagée

**Dans ces projets, le volet social est sous-estimé et négligé !
Les agents ne se laisseront pas faire !**

Les suites des projets déjà arbitrés par le Gouvernement (Hors plan de relance) auront également de lourdes conséquences pour les services de l'Etat : réorganisation, disparition de CEI et reconfiguration des DIR.

- RCEA : Allier-Saône et Loire
- RN 126 : Castres-Toulouse
- Tronc commun RN 154-RN 12, ...
- Autres projets inclus dans la liste du rapport DURON (par exemple les PDMI : RN 20, RN 21....)

Monsieur le Ministre, vous déclarez que ce plan de relance serait de faible ampleur sur les effectifs.

La CGT dénonce les impacts immédiats sur les personnels directement concernés.

Les personnels vont être confrontés aux dures réalités de leur perte du poste dans le service public routier. Les conditions du transfert ne seront pas à l'avantage des agents au sein des sociétés d'autoroutes.

La perte d'emploi dans les DIR concernées laissera peu de chance aux agents de retrouver un poste vacant.

Les réductions d'effectifs sont vos seules réponses pour satisfaire les économies de dépenses publiques liées à la politique d'austérité : la contraction des postes laisse les agents sans garanties de se retrouver sur un autre poste de l'Etat et, de fait, pousse les agents vers les sociétés d'autoroutes privées.

Mais dans quelles conditions ?

La perspective de ces transferts ouvre une période d'incertitude et de dégradation en terme de perte de garanties, de droits, de conditions de travail et statutaire ;

- **La perte du statut de fonctionnaire ou d'OPA** sans garanties individuelles et collectives sur leurs déroulements de carrière liés au statut d'origine.
- **Des incertitudes sur le maintien des rémunérations** : la CGT dénonce la pratique « du leurre des primes » que peuvent annoncer les sociétés d'autoroutes (l'expérience des transferts sur RN 10 et 205 en est la démonstration).
- **Des conditions de travail**, avec des contraintes d'exploitation soumises à la logique d'entreprise à la recherche de productivité et de profits. Des dégradations ont été déjà fortement ressenties par les salariés des sociétés d'autoroutes qui ont subi une perte de plus de 2000 emplois depuis 5 ans.
- **Incertitude sur la protection sociale et les retraites** : il n'y pas de garantie du maintien des acquis notamment du service actif et des dispositions du régime de pension des fonctionnaires et OPA.

Stop aux leures et aux mensonges :

La privatisation des réseaux et infrastructures ne sont pas sources d'économies pour l'Etat et les collectivités territoriales

Les projets routiers sont certes créateurs d'emplois dans le BTP : la CGT exige des investissements immédiats pour la régénération et l'entretien des routes, cela doit se traduire dans le projet de loi de finances rectificative.

La création d'emplois dans les sociétés d'autoroutes est non seulement un leurre mais elle entraîne la liquidation, à plus ou moins long terme, du service public des DIR.

Pour les usagers : c'est le leurre de routes nationales gratuites car bien entendu même si vous déclarez que les concessions sont sans nouveaux péages, l'usager à travers l'allongement des concessions où l'augmentation des tarifs des autres autoroutes paiera bel et bien ces routes déjà largement financées par le contribuable.

Monsieur le Ministre

- **La CGT exige le retour du réseau autoroutier concédé dans le giron de l'Etat,**
- **La CGT exige que l'entretien du réseau routier public soit exercé par des agents publics,**
- **La CGT exige la création de parcs routiers dans les DIR.**

**La CGT appelle l'ensemble les agents des DIR
à se mobiliser le 26 juin prochain !**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

REÇU LE

06 JUIN 2014

Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le 12 JUIN 2014

Référence : CP/A13036959-D14001891
vos réf. : L/PMH/SR

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une pétition concernant le plan de relance autoroutier et son lien avec l'autoroute A 75. Je vous en remercie.

Je souhaite vous apporter les éléments suivants à cet égard.

Pour faire face à la crise financière et économique, et répondre de façon efficace à l'urgence de la situation, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan de relance utilisant l'effet de levier du système de concessions autoroutières. Ce plan vise à autoriser les concessionnaires autoroutiers à réaliser des travaux, afin de parfaire leurs réseaux, en contrepartie d'un allongement de la durée de leur concession.

En raison de la concentration et du montant significatif des travaux qu'il engage (3,6 milliards d'euros), ce plan de relance autoroutier constitue une contribution substantielle à la relance du secteur des travaux publics. Près de 10 000 emplois pourraient, ainsi, être préservés dans le secteur des BTP. Il profitera pleinement à l'économie locale, car il est prévu que les entreprises ne faisant pas partie des groupes des sociétés autoroutières bénéficient de la majorité des marchés de travaux.

Les discussions ont débuté en novembre 2012. Les sociétés autoroutières ont accepté les conditions de l'État, visant à maintenir l'équilibre économique des concessions sans susciter de profits nouveaux.

La Commission européenne, dont l'accord est indispensable pour conclure ce plan de relance, doit maintenant être consultée. Après un avis positif de la Commission, mon objectif est d'avancer vite, de conclure les contrats avec les sociétés d'ici mi-2014, pour permettre de lancer les travaux d'ici fin 2014.

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
Membre de la Commission des Lois
Conseiller général
Maire de Fournels
3, allée Piencourt
48000 MENDE

Je vous confirme que ce plan de relance pourrait inclure, sous réserve de l'accord de la Commission européenne, l'élargissement à deux fois trois voies d'un tronçon de l'A 75, au Sud de Clermont, par la société APRR. Ce projet est, en effet, utile puisque l'A 75 supporte sur ces sections un fort trafic local interne à l'agglomération de Clermont-Ferrand qui, additionné au transit, ne permet plus d'assurer le passage dans de bonnes conditions de fluidité et de sécurité. Le trafic à l'horizon 2020 sur cette section est estimé, en moyenne, à 65.000 véhicules/jour, alors que l'élargissement peut être envisagé dès 40.000 véhicules/jour.

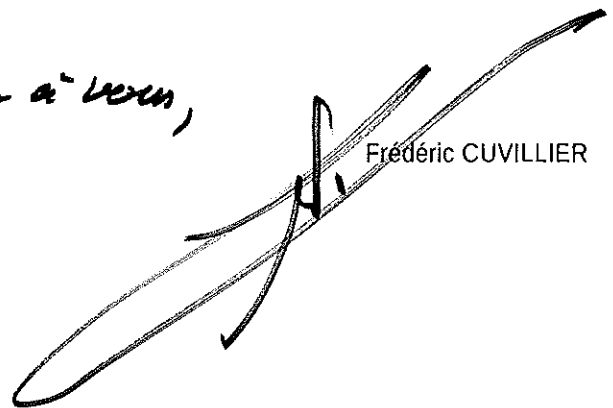
Je tiens à souligner que la solution négociée avec la société APRR ne prévoit aucune mise en place de barrière de péage sur l'A 75 et les usagers pourront donc continuer à l'utiliser sans payer de péage.

Les services de l'État veilleront à ce que la mise en gestion de cette section de l'A 75 par APRR, si elle était finalement décidée, permette une amélioration de la qualité de service aux usagers, en demandant à la société concessionnaire d'investir les moyens nécessaires, et en contrôlant leur mise en œuvre avec des indicateurs de performance, permettant d'appliquer des pénalités financière en cas de non-respect du niveau requis.

Enfin, je serai particulièrement attentif à ce que les personnels des services de l'État (direction interrégionale des routes) ne soient pas lésés, dans le transfert éventuel de l'exploitation et de l'entretien de ce tronçon de l'État à la société APRR. Ils pourront, bien sûr, candidater à un poste dans la société concessionnaire, avec un niveau de rémunération au moins similaire et en conservant leur statut, et la possibilité de reprendre un poste dans la fonction publique quand ils le souhaiteront. Ils pourront, également, choisir de rester dans les services publics, soit par l'affectation à un poste équivalent à la DIR Massif Central, soit par une affectation dans un autre service du ministère ou dans un autre service public. Dans toutes les situations, les agents concernés pourront exercer librement leur choix entre plusieurs options d'évolution de leur carrière, sans perte de rémunération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,



Frédéric CUVILLIER

Paris, le 20 juin 2014

Communiqué intersyndical VNF

Ce jeudi 19 juin 2014, une centaine d'agents en intersyndicale s'est déplacée à l'antenne de Paris où se tenait le conseil d'administration.

L'intersyndicale a demandé que la motion transmise il y a quelques jours par les représentants du personnel, soit votée par les administrateurs (voir pièce jointe).

La délégation intersyndicale a lu la déclaration (pièce jointe) et la motion proposée.

Après une suspension de séance à la demande du directeur général de VNF, le conseil d'administration a accepté d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le soutien de toutes les personnes présentes et leur détermination ont contribué fortement à l'obtention de ce point. Nous saluons également le rôle des administrateurs représentant le personnel qui ont également pris une position forte pour porter cette demande.

Le conseil d'administration s'est exprimé avec 9 votes favorables pour les personnalités qualifiées et 8 votes favorables pour les représentants du personnel. Ils soutiennent la motion en mandatant le Président du conseil d'administration et le Directeur général pour porter celle-ci au Ministre Monsieur CUVILLIER lors d'une rencontre programmée le 9 juillet 2014. Ainsi, ces derniers devront lors du prochain CA rendre compte de cet entretien.

Après la rencontre avec le Ministre, le Directeur général s'est engagé à envoyer un courrier à l'ensemble du personnel indiquant la position du Ministre sur le contenu de la motion et sur les revendications portées par l'intersyndicale.

Seul « point positif », suite aux impacts négatifs subits par VNF après la suspension de l'Ecotaxe, des garanties ont été données sur le fait que la loi rectificative du budget 2014 attendue dans les jours à venir, n'imposerait pas de nouvelle coupe budgétaire pour VNF.

Pour autant, l'intersyndicale demande des arbitrages favorables sur l'obtention de moyens et effectifs supplémentaires pour relancer la voie d'eau. L'intersyndicale continue de combattre la baisse des effectifs de -115 ETP pour l'année 2014.

Concernant le projet Seine-Escaut, le Ministre a, au nom du gouvernement, fait l'annonce du lancement de l'enquête publique avant la mi-2015. Le ministre a confirmé qu'il allait désigner une mission conjointe du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et de l'Inspection Générale des Finances pour rechercher les financements des collectivités locales. Le dossier de demande de subvention auprès de la commission européenne sera déposé d'ici le début d'année 2015.

En l'absence de réponses positives à nos revendications, une action d'envergure à Paris est envisagée 2^{ème} quinzaine de septembre.

Dans l'attente, l'intersyndicale maintient le boycott des instances nationales et locales.

Il s'agit de la pérennité des emplois, des missions de service public, de nos métiers, de nos conditions de travail. Les personnels restent inflexibles sur leur volonté de faire bouger les lignes et d'obtenir des réelles avancées. Le rapport de force existe, il est là, nous l'avons démontré par ces différentes actions communes et solidaires et nous le ferons ressentir encore plus fort si le message n'est pas entendu !

Nous reviendrons vers vous très prochainement pour vous tenir informés des suites qui seront données par la Direction et le Ministère.

Pour rappel les revendications portées par l'intersyndicale sont notamment :

- le maintien des effectifs actuels avec un engagement ministériel d'une stabilité des effectifs pour les 3 prochaines années ;
- des moyens budgétaires nécessaires à la relance de la voie d'eau comme présentés lors des débats parlementaires autour de la loi 2012 – 77 relatif à Voies navigables de France ;
- prévoir les moyens d'une reconnaissance des efforts collectifs du personnel de VNF qui subit des réorganisations successives et une polyvalence accrue sur ses missions ;
- la garantie d'aucune baisse du niveau de service sur l'ensemble des missions exercées par VNF ;
- l'obtention d'un budget propre à la mission Seine Escaut ainsi qu'une autorisation de recrutement spécifique à ses besoins ;
- l'extension de la Nécessité Absolue de Service (NAS) à tous les logements de service après la levée du moratoire en septembre 2015.

**Restons mobilisés, ce n'est pas fini, tous ensemble dans l'action
pour gagner sur nos revendications pour une réelle relance
de la voie d'eau**

Paris, le 19 juin 2014

Déclaration intersyndicale au CA de VNF

Depuis le 15 avril 2014, l'ensemble des organisations syndicales sont constituées en intersyndicale et boycottent l'ensemble des instances représentatives du personnel localement et au niveau national.

Les 15, 19 et 20 mai 2014 des actions de grèves ont été menées sur l'ensemble de l'EPA.

L'intersyndicale de VNF a obtenu une audience le 5 juin 2014 au cabinet du Ministre des Transports présidée par le Conseiller social.

Malgré cela, et à ce stade, aucune réponse concrète n'a été apportée sur les revendications défendues par l'intersyndicale, à savoir :

- Le maintien des effectifs actuels avec un engagement ministériel d'une stabilité des effectifs pour les 3 prochaines années;
- Prévoir les moyens d'une reconnaissance des efforts collectifs du personnel de VNF qui subit des réorganisations successives et une polyvalence accrue sur ses missions;
- Des moyens budgétaires nécessaires à la relance de la voie d'eau comme présentés lors des débats parlementaires autour de la loi 2012 – 77 relatif à Voies Navigables de France;
- La garantie d'aucune baisse du niveau de service sur l'ensemble des missions exercées par VNF ;
- L'obtention d'un budget propre à la mission Seine Escaut ainsi qu'une autorisation de recrutement spécifique à ses besoins ;
- L'extension de la Nécessité Absolue de Service (NAS) à tous les logements de service après la levée du moratoire en septembre 2015 ;

Le conseil d'administration ne peut rester sourd à l'appel urgent et au ras le bol du personnel de VNF. Il doit à ce stade se prononcer sur sa vision concernant l'avenir des voies navigables et nous lui proposons par l'intermédiaire de nos élus, de voter la motion ci jointe et que ce vote soit porté au procès-verbal de ce conseil d'administration.

En tant qu'administrateur, il appartient à chacune et chacun d'entre nous de porter ce message au plus haut niveau afin qu'enfin, il soit entendu et que l'EPA VNF obtienne réellement les moyens de la politique qu'il souhaite et qu'il doit mener.

L'ensemble du personnel présent ce jour est en attente du vote proposé pour la motion, ce que Messieurs les représentants des tutelles vous pourrez rapporter dans vos services et dans notre Ministère.

Paris, le 12 juin 2014

Motion proposée au vote du CA de VNF

Les représentants du personnel au Conseil d'administration de VNF proposent de mettre au vote la motion suivante le 19 juin 2014:

- Pour l'obtention de moyens humains et financiers permettant la relance de la Voie d'eau dans le cadre de la loi de finances rectificative 2014 et pour la sauvegarde de l'ensemble des missions et des emplois attenants au service public desservi par VNF.



Comité technique ministériel du 19 juin 2014

Déclaration liminaire lue par Francis Combrouze

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames, Messieurs, Camarades,

La présentation du PLFR 2014 constitue une nouvelle déconvenue pour les crédits de nos ministères : annulation de 288 M€ au MEDDE et de 77 M€ au MLET. Ces suppressions visent des crédits du PIA (programme d'investissement d'avenir) « innovation pour la transition écologique et énergétique » (170 M€), « villes et territoires durables » (50 M€), transférés vers le PIA « excellence technologique des industries de défense ». Mais on relève également d'autres suppressions de crédits. 17 M€ sur le programme « paysages, eau, biodiversité » ; 12 M€ sur le programme « infrastructures et services de transport » ; 18 M€ sur le programme prévention des risques ; 10 M€ sur « énergie, climat et après mines » ; 8,6 M€ sur le programme météorologie ; 2 M€ sur le programme « sécurité affaires maritimes ». Et au MLET les crédits sont amputés de 59,2 M€ sur le programme « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » et de 17,9 M€ sur la politique de la ville.

Au-delà des signes donnés aux personnels des services et établissements chargés de ces missions, que nous représentons, ces suppressions sont soumises au Parlement le mois où sont présentés les projets de loi Biodiversité, Transition énergétique, Réforme ferroviaire... Or, si l'on s'en tient au projet de loi Biodiversité, comportant le volet création de l'Agence française pour la biodiversité, la ministre n'a pas apporté de début de réponse aux questions des moyens supplémentaires soulevés par de nombreux parlementaires lors de son audition par la Commission de l'Assemblée Nationale. Pas de réponse non plus sur la captation des redevances eau payées à plus de 80 % par les ménages et appelés à financer demain, après intégration de l'ONEMA, l'essentiel des crédits de l'Agence sur la biodiversité terrestre en substitution des crédits manquant de l'Etat. Enfin le report sans nouvelle date de la 3^e réunion concernant les deux volets du chantier personnels de l'environnement, prévue le 18 juin, appelle également explication de votre part.

Nous nous opposons à la privatisation de nouvelles sections de routes et autoroutes nationales, par la technique de la prorogation pour quelques années supplémentaires des concessions autoroutières en échange d'investissements par les grands groupes sur ces sections nouvelles. Négociées discrètement avec le patronat et soumises à l'accord de la Commission européenne au titre des règles de concurrence, ces privatisations improprement qualifiées de « plan de relance » sont motivées par le manque de crédits d'Etat et de l'AFITF. Or après la suspension de l'écotaxe par le gouvernement, le rapport de la Mission Parlementaire Chanteguet sur l'Écotaxe (ou Eco redevance) recommande au gouvernement sa perception avec ajustement des règles d'assiette pour que le transport par route de marchandises sur longue distance contribue au financement des dépenses d'infrastructures. Le président de la mission a également souhaité, à titre individuel, que la réappropriation nationale des autoroutes comme la réduction de la durée des concessions actuelles fassent l'objet d'une mission d'information parlementaire. La privatisation irait à contresens de ces préconisations, en augmentant les profits des sociétés d'autoroutes, en dépit des observations de la Cour des Comptes !

Il s'agirait d'un point dans le processus de liquidation à plus ou moins long terme du service public routier de l'Etat tenu par les DIR. Nous appelons les personnels à se mobiliser le 26 juin prochain, comme ils l'ont déjà fait les 11 février et 15 mai dernier, pour le service public des transports contre les privatisations, en convergence avec d'autres salariés du transport et des infrastructures. Et nous renouvelons ici notre soutien aux mobilisations conduites par les cheminots. Depuis 2013, les agents de la DGAC, en convergence avec d'autres salariés des pays membres de l'Union européenne, refusent le processus de privatisation que voudrait imposer la Commission européenne avec son projet « Ciel Unique 2+ ». Nous demandons que les engagements pris par le gouvernement soient tenus pour garantir un service public du contrôle aérien avec des agents relevant de la Fonction Publique.

A VNF, les personnels demandent des moyens humains et financiers pour faire face à la qualité de service d'exploitation sur l'ensemble du réseau, comme pour répondre aux besoins d'investissements et d'entretien. Que ce soit sur le réseau à grand gabarit, en incluant la préparation de la liaison Seine-Nord-Europe, mais aussi sur le réseau secondaire. La création de l'EPA VNF a été marquée par une intention de « relance de la voie d'eau »... L'intention n'a pas résisté aux actes avec des suppressions d'emplois, de la précarité et des délais d'attente des crédits d'investissements. Il faut des signes forts de la tutelle de VNF dans le sens d'une relance concrète de la voie d'eau et des missions d'intérêt général à tenir par les voies navigables dans les territoires : tel est le sens de la motion soumise par les représentants des personnels au CA de ce jour.

Votre courrier du 5 juin, en réponse à notre lettre intersyndicale du 30 avril annonçant la suspension de notre participation aux groupes d'échanges, a retenu notre attention. Vous indiquez que « la période que nous vivons, compte tenu des contraintes budgétaire et des réformes auxquelles nos services et les agents sont confrontés, est particulièrement difficile ». Et vous ajoutez « Il est d'autant plus nécessaire que les conditions soient remplies pour échanger avec les représentants du personnel, dans un esprit de transparence et de responsabilité ». Notre réponse commune du 17 juin vous demande une rencontre dans les meilleurs délais. Notre responsabilité est de défendre et d'obtenir des avancées sur les revendications des personnels, l'amélioration du service public, la concrétisation de l'agenda social, l'amélioration des conditions de travail et de l'action sociale. Les motifs de la mise à l'ordre du jour de ce CTM du dossier de la protection sociale complémentaire des personnels des Agences de l'Eau est l'antithèse de vos recommandations !

Ainsi au CEREMA, les organisations syndicales ont quitté ensemble au bout de trente minutes la réunion sur les moyens syndicaux avec la direction de l'établissement, en constatant que ses représentants n'avaient pas de mandat de négociation. Les représentants des personnels ne siègeront pas aux comités techniques des implantations jusqu'à nouvel ordre. Il est urgent d'obtenir l'ouverture de négociations sur les moyens syndicaux au CEREMA.

Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République percute lourdement les versants collectivités territoriales mais aussi Etat de la fonction publique. Sont en cause, l'avenir, le périmètre et les missions de nos DREAL avec le passage à quatorze régions en hexagone. Ceux des DDT(M) avec les transferts de compétences des départements vers les régions ou les intercommunalités, notamment les infrastructures de transport, la hausse des seuils obligatoires d'intercommunalités (on pense ici au reliquat d'ADS pour le compte des petites intercommunalités). Et la perspective de disparition des départements et conseils généraux...

Les fonctionnaires de l'Etat en position de détachement sans limitation de longue durée auprès du département suite aux transferts des routes de la loi de 2004 seraient placés auprès de la région. Mais le projet de loi ne parle que de la durée de détachement restant à courir. Pour les OPA mis à disposition du conseil général dans le cadre de la loi de 2009 modifiée sur le transfert des parcs de l'équipement, le principe serait la mise à disposition du conseil régional avec le transfert du service.

A ce sujet, les décrets intégration et retraite ont été publiés le 8 mai dernier ouvrant un droit d'option pour la FPT pendant 2 ans. Pour une intégration au 1^{er} janvier 2015, la date limite de demande est le 31 août. Mais il manque l'arrêté relatif aux modalités de retraite et la circulaire d'application non parue. Les DDT(M) n'ont pas ou peu, selon les cas, donné d'informations aux OPA avant l'été. Nous considérons que ces manques amputent le droit d'option dans des délais aussi courts. Option d'intégration à plus forte raison amputée dans les DOM, puisque promotions et régime indemnitaire des OPA demeurent toujours bloqués en raison du contentieux lié à la zone d'abattement. Devant autant de blocages et de flous persistants, nous allons être dans l'obligation d'exiger une année supplémentaire de droit d'option des OPA dans la FPT.

Or la place laissée aux instances consultatives et au dialogue social sur ce projet avec les organisations syndicales interroge... Limiter au seul article 35 la capacité d'amendement pour les représentants des personnels sur un texte de 63 pages et 38 articles, ne pas être consulté sur d'autres sujets comme les missions, les articulations entre collectivités et services de l'Etat a conduit la CGT, FO et Solidaires à ne pas participer à la session du CSFPE du 16 juin.

L'action sociale ministérielle, pour qu'elle soit une priorité partagée, doit bénéficier d'une augmentation budgétaire significative. Ainsi le bilan 2013 des aides matérielles accordées révèle une augmentation moyenne des aides de 1000 à 1600 €. Nous avons contribué à l'écriture d'un nouvel arrêté ministériel et d'une instruction d'application sur les instances d'action sociale, avec les droits nécessaires pour leur fonctionnement. Mais il reste à régler l'action sociale concrète à mener au service des retraités et de leurs ayant droit. Par exemple, fichier national, médecine de prévention avec le suivi post professionnel. La forte mobilisation intersyndicale nationale des retraités le 3 juin dernier montre les attentes en ce domaine. La demande d'audience intersyndicale avec les ministres au sujet de l'action sociale, avec le CCAS, le CGCV et la FNASCEE est posée depuis 2002. Pouvez-vous nous confirmer la date du 8 juillet ?

Merci de votre attention et de vos réponses.

COMMUNIQUÉ

BUREAU NATIONAL
AIX-EN-PROVENCE,
LE 23 juin 2014



L'USAC-CGT A SAUVÉ LE BATAILLET

Dans le cadre des négociations protocolaires, la DGAC avait annoncé sa volonté de se séparer du centre de vacances du Bataillet. L'USAC-CGT a été la seule organisation syndicale à défendre le centre tout au long des négociations protocolaires et a obtenu, en dernier recours, de la DGAC qu'elle cherche un repreneur.

L'USAC-CGT a suivi tout le processus de transfert avec deux objectifs : que le centre de vacances trouve un repreneur en conservant l'accès aux personnels de la DGAC et de Météo France et que les personnels sur place conservent leurs emplois et conditions de travail.

Grâce à l'USAC-CGT, ce repreneur a finalement été trouvé : la fédération Cap France a répondu positivement à l'appel d'offre. La réponse est intéressante à plusieurs titres : les personnels de la DGAC et de Météo France pourront continuer à prendre leurs vacances au Bataillet avec les mêmes subventions, les personnels non DGAC sur place conserveront leurs emplois, les personnels DGAC seront reclassés selon les termes du protocole (PRC).

C'est une victoire pour l'USAC-CGT, qui aura été la seule à défendre le Bataillet lors des négociations protocolaires et par la suite : pétition, intervention auprès du Ministère et des élus locaux et auprès de la DGAC pour que le protocole soit appliqué.



**Election du 19 juin 2014
des représentants du personnel
à la CCOPA du CEREMA**

La première élection dans le périmètre CEREMA conforte la CGT en tant que première organisation syndicale.

Nous remercions celles et ceux qui suite à l'implication de la CGT dans la construction du CEREMA et dans la défense des intérêts des agents, nous ont renouvelé leur confiance.

Les sièges de la CCOPA se répartissent ainsi :

CGT	2 sièges
FO	1 siège
CFDT	aucun siège

Dès maintenant, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants CGT :

**Didier Baton (Dtec TV)
Jean-Charles Beaudoin (Dtec EMF)
Julien Sibi (Dter CE)
Nicolas Boullier (Dter SO)**

Le 4 décembre l'ensemble des fonctionnaires sera invité à se prononcer, afin d'élire pour 4 ans leurs représentants. Vous serez concernés par les instances du CEREMA (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique et Technique, Comité Technique, Comité Technique de votre direction ...), le Comité Technique Ministériel et les CAP/CCOPA/CCP/CAD.

Dés maintenant, nous appelons tous les agents du CEREMA à confirmer ce résultat en votant le 4 décembre pour les listes CGT.



Conférence sociale 2013 : contribution de la Fédération CGT des Services publics et de l'UGFF CGT



La complémentarité Etat/Collectivités au service de l'intervention publique

La CGT est porteuse du principe de la complémentarité d'intervention entre l'Etat et les collectivités locales, mais aussi entre collectivités locales. Ce principe a démontré sa pertinence par une organisation de l'intervention publique s'appuyant sur une complémentarité Etat/collectivités, déclinée au sein des services de l'Etat par une politique volontariste d'implantations locales contribuant à l'aménagement du territoire, et permettant d'assurer la présence de la puissance publique dans les zones rurales et urbaines en difficulté.

La complémentarité local/national a aussi joué un rôle moteur en matière de développement économique puisque l'existence d'un réseau d'implantations locales des services de l'Etat et le développement des services publics territoriaux ont un impact dynamique sur le tissu économique (commerces, PME, ...).

Au titre de la complémentarité d'intervention entre collectivités locales, sa mise en œuvre nécessite le maintien et l'extension de la clause générale de compétence à l'ensemble des collectivités territoriales. Dans le cadre de l'intercommunalité, la clause générale de compétence encourage la contractualisation et la mutualisation des moyens entre les différentes collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Pour les départements et les régions, la clause générale de compétence assure une solidarité territoriale au profit des communes et des intercommunalités.

La mise en œuvre de la gestion des services publics locaux doit s'inscrire dans le cadre d'une véritable autonomie fiscale (capacité de fixer librement l'assiette et les taux d'imposition locaux), évitant ainsi tout recours à l'externalisation de la gestion des services publics locaux. La gestion des services publics locaux par les collectivités territoriales ne peut correspondre à un transfert de charges vers ces dernières de la part de l'Etat, avec concomitamment une réduction de moyens par un encadrement financier et fiscal (gel des dotations et encadrement de la fiscalité locale).

L'architecture actuelle de l'intervention publique est loin d'être un ensemble idéal et il est évident que l'organisation des missions de la Fonction publique est perfectible. C'est d'ailleurs l'adaptabilité de la Fonction publique qui lui a permis par le passé de répondre efficacement aux évolutions de notre société. Cela dit, les principes fondateurs qui ont structuré l'intervention publique demeurent pertinents et ils doivent constituer le socle du nécessaire renouveau de la Fonction publique.

Afin de garantir de manière pérenne l'effectivité des principes angulaires d'égalité de traitement et de continuité, deux grands axes de réforme doivent être promus, en matière de démocratie et d'organisation des missions.

Pour une organisation toujours plus démocratique de la Fonction publique et de ses missions

- L'échelon national – au travers de la représentation parlementaire et de l'appareil d'Etat- doit être confirmé et renforcé dans son rôle de garant des principes et des moyens qui permettent d'assurer l'effectivité des droits sur tout le territoire. Ainsi, à titre d'exemple, les moyens consacrés par l'Etat aux missions de contrôle du droit du travail, du prélèvement de l'impôt et de l'utilisation de l'argent public doivent être développés.

•Le caractère démocratique de la décision, du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques doit être renforcé.

- A chaque échelon de la décision doit correspondre une instance assise sur la légitimité démocratique
- Pour une meilleure mise en œuvre des politiques publiques, des lieux d'échange et d'évaluation doivent être conçus, associant décideurs politiques, usagers et agents. Dans ce cadre, des outils objectivés d'évaluation et de contrôle peuvent être mis au point afin de contribuer à la nécessaire adaptation des services publics aux évolutions des besoins sociaux. Un pouvoir d'auto-saisine exercé par ces instances serait également un facteur de dynamisme.

•A partir des versants actuels et dans le respect de leurs spécificités, le renforcement de caractère unifié du Statut serait vecteur d'une meilleure adaptabilité de la Fonction publique et faciliterait la mobilité choisie de ses personnels. Ce Statut unique serait un facteur puissant de cohérence dans le cadre de la complémentarité territorial/national.

Pour une organisation plus efficace de l'intervention publique

•La répartition des missions publiques doit être conçue à partir du principe selon lequel la compétence doit être exercée au niveau le plus pertinent en termes de décision, de conditions d'exercice, et d'association des différents acteurs concernés (usagers, agents).

•Parce qu'elle garantit l'égalité d'accès, la maîtrise publique des missions relevant de la satisfaction des besoins fondamentaux doit être pleinement assurée, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau, du logement social, de l'énergie, de la communication. Dans ce cadre, la CGT revendique notamment l'arrêt des partenariats public privé. La Fédération CGT des Services publics milite pour un service public national de l'eau et un statut unique public des salariés de l'eau, de l'assainissement, du contrôle, de la répression des infractions, de la recherche, etc..., dans le cadre du nouveau statut du travail salarié revendiqué par la CGT.

•Une politique publique ambitieuse d'aménagement du territoire doit être un des axes principaux de coopération entre les différents échelons, tant dans les secteurs ruraux menacés de désertification que dans les quartiers urbains en difficultés.

Une réforme fiscale d'ampleur est la condition indispensable pour une intervention publique assurant l'effectivité des droits pour les usagers, qui suppose elle-même la pérennité et le développement du service et de l'emploi publics. Cette réforme doit permettre un financement équitable et pérenne des missions de service public dans le cadre d'une conception axée sur la complémentarité entre échelons d'exercice des missions et la solidarité entre territoires.

Considérant leurs contenus (objectif général de rationalisation au détriment du service et de l'emploi publics, métropolisation, conférences territoriales,...), la CGT rejette les réformes engagées (MAP, projets de loi Action publique).

En tout état de cause, préalablement à toute réforme de l'action publique, doit être mené un état des lieux contradictoire de la situation actuelle, à partir d'un bilan approfondi des précédentes réformes. Cet état des lieux doit ensuite permettre de mener un débat citoyen avec l'ensemble des acteurs concernés sur les besoins de service public, et les conditions et moyens pour y répondre.

Nous réaffirmons qu'une réforme de progrès n'est possible qu'en rompant avec la politique actuelle d'austérité budgétaire.



**Comité de Gestion
des Centres de
Vacances des
Ministères de
l'Ecologie,
du Développement
Durable et de
l'Energie ;
du Logement et de
l'Egalité
des Territoires**

Arche Sud
92055 La Défense Cedex

Latresne, le 4 juin 2014

Monsieur le Secrétaire Général
des MEDDE/MLET
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE Cédex

Monsieur le Secrétaire Général,

Les administrateurs des fédérations CFDT, CGC, CGT et FO réunis à l'assemblée générale annuelle du CGCV à LATRESNE (Gironde), les 3 et 4 juin 2014, condamnent les politiques d'austérité et de régulations budgétaires drastiques qui affaiblissent nos ministères (transferts de services, abandon de missions, réduction des effectifs, etc...), d'une part, et qui conduisent à une perte de pouvoir d'achat des personnels (gel du point d'indice depuis 2010 et annoncé jusqu'en 2017), d'autre part.

Nous vous rappelons nos exigences en matière d'action sociale en général et de maintien des prestations collectives et individuelles en particulier.

Nous exigeons que le budget de l'action sociale ministérielle soit renforcé au titre du prochain programme triennal (2015/2017) des finances publiques afin de répondre aux besoins sociaux toujours croissants des personnels. Avec la période de crise sociale et économique que nous traversons, le domaine de l'action sociale ne doit subir aucun gel budgétaire.

Avec l'appui de nos fédérations, nous portons avec force l'action sociale, éducative et citoyenne. Nous vous rappelons que nos fédérations ont contribué collectivement à la création depuis 1947 du CGCV et qu'elles continuent de participer pleinement à ses missions.

Pour le CGCV, les séjours de vacances collectives éducatives organisées exclusivement en interne favorisent la mixité sociale et participent à l'éducation d'un enfant ou d'un jeune dans la continuité de celle des familles et du milieu scolaire et permettent de leur faire connaître les grands thèmes majeurs du ministère que sont l'écologie et le développement durable.

L'éducation et la jeunesse ont été placées au rang de priorités par le Président de la République et son gouvernement, les MEDDE/MLET, au regard de cette orientation majeure et en leur qualité d'employeur, doivent donc soutenir pleinement le CGCV afin de poursuivre ses activités sociales, éducatives et citoyennes.

Dans la continuité, les administrateurs des fédérations CFDT, CGC, CGT et FO appellent au maintien des moyens humains, financiers et matériels alloués au CGCV, à minima au niveau de l'exercice 2014, dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) au titre de la période 2015/2018. Ainsi, nous demandons que le périmètre du nouveau texte conventionnel intègre l'ensemble des personnels de nos deux ministères (et ce, quelle que soit leur affectation – services centraux et régionaux ministériels, DDI, EPA, Agences), que la durée de la CPO soit établie sur quatre ans (comme pour les mandats aux organismes consultatifs), que les subventions publiques soient préservées au niveau de l'exercice 2014 et qu'un soutien soit apporté aux différents acteurs de l'association (élus, agents du siège, bénévoles, personnels pédagogiques et techniques mis à disposition pour l'encadrement des séjours).

Les MEDDE/MLET disposent de quatre centres de vacances appartenant à l'Etat, gérés par le CGCV. Ce patrimoine immobilier, outil au service de la politique sociale, participe au développement de l'action sociale ministérielle et favorise l'accessibilité sociale. Ce patrimoine social répond aux normes de sécurité et d'accessibilité. Il doit-être pérennisé et valorisé par la contractualisation de conventions tripartites (Préfet, France Domaine, Ministères) sur neuf ans, spécifiques (MEDDE/MLET-CGCV) et le propriétaire doit poursuivre ses engagements annuels de travaux (investissement).

Le CGCV est également propriétaire en bien propre d'un centre de vacances, situé à Lacaune (Tarn), qui contribue aussi à l'action sociale ministérielle et interministérielle en accueillant des enfants des administrations de l'Etat. Ce centre fait l'objet d'un bail tripartite (Préfet, Administration des Finances Publiques, CGCV) de neuf ans, au caractère gracieux. Suivant ces dispositions sociales et juridiques, cette structure d'accueil doit-être soutenue par nos ministères par l'octroi de crédits de fonctionnement et d'investissement.

Avec le soutien de nos fédérations, nous nous sommes particulièrement investis pour construire « les colos de demain » empruntes de sens éducatif et de valeurs citoyennes pour favoriser l'accessibilité sociale par le maintien de tarifs assis sur le quotient familial et de dispositifs sociaux propres à l'association.

En conclusion, nous porterons les orientations développées et actées lors de cette assemblée générale auprès des cabinets ministériels (audience du 16 juin prochain) et de la DRH (réunions régulières dans le cadre du dialogue social).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations dévouées.

FO	CGT	CFDT	CGC
Le Président,	Le Vice-Président	Le Trésorier	Le Secrétaire Général
Stéphane SUTEAU	Dominique JARDIN	Julien RIVIERE	Olivier FASTRE

Les administrateurs,

FO	CGT	CFDT	CGC
Odette MAURY	Katy BORDES	Isabelle GILLET	Elisabeth PUEC
Serge GRIMAUD	Fabrice BOUQUET	Dominique JACQUOT	Sandrine BESSET
Pascal WEST	Carlo CAPILLO	Marc LURASCHI	Michel CAYRE
Gilbert BABOLAT	Claude BESEVAL	Louis DAT	Bernard MONIE

Intervention de Christian MAHUT Président du CCAS lors de l'assemblée générale du CGCV à LATRESNE le 4 juin 2014

Je tiens tout d'abord à remercier Stéphane SUTEAU , votre Président, et toute l'équipe du Comité de Gestion des Centres de Vacances (CGCV), de m'avoir invité à votre assemblée générale, dans ce cadre magnifique de l'aéro-campus Aquitaine.

Je vous apporte le salut fraternel du Comité Central d'Action Sociale(CCAS) du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et du Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires (MLET).

Ce sera pour moi ma dernière participation à votre assemblée générale puisque j'envisage de ne pas renouveler mon mandat à la présidence du CCAS en 2015, afin de faire valoir mes droits à la retraite.

L'année 2014 est une année charnière qui doit nous permettre de redonner un nouvel élan à notre action sociale ministérielle.

En 2015, le CCAS et les CLAS fêteront leur 30ème anniversaire, ils ont résisté aux multiples réorganisations et restructurations des services, aux changements de périmètres et aux nombreux transferts et fusions.

Les personnels actifs et retraités de nos ministères n'ont rien demandé et subissent ces évolutions. Une grande souffrance morale se propage chez les agents avec un sentiment d'abandon de leur employeur, l'État.

En tant qu'acteurs de l'action sociale, il est de notre responsabilité de garantir la continuité de l'action sociale pour les actifs et retraités, quels que soient les changements mis en œuvre dans les services.

Ainsi depuis un an l'administration avec les fédérations syndicales ont travaillé à l'écriture d'un nouvel arrêté ministériel qui garantit le devenir de nos instances d'action sociale ministérielle que sont les CLAS, les CRCAS et le CCAS. L'action sociale de proximité est préservée avec l'existence d'un CLAS par service, ce qui n'exclue pas la mise en place de CLAS inter-services quand les représentants du personnels le proposent.

Une instruction accompagnera ce nouvel arrêté pour préciser les missions et règles de fonctionnement, ainsi que les garanties en terme de moyens, de rémunérations, et de déroulement de carrière des acteurs de l'action sociale. Elle intègre également les relations avec le secteur associatif et mutualiste. Ces textes seront présentés en séance plénière du CCAS le 13 juin prochain pour validation, et ensuite au comité technique ministériel, pour une publication avant la fin 2014, de manière à ce qu'ils soient appliqués pour le prochain mandat 2015-2018.

Les associations conventionnées par nos ministères dont fait parti le CGCV, sont des acteurs essentiels de l'action sociale au même titre que le CCAS et les CLAS, elles sont reconnues pour leur professionnalisme et les valeurs qu'elles expriment et mettent en œuvre dans les domaines qui les concernent. Leurs moyens financiers et humains doivent être garantis par le budget de l'action sociale, lequel devant absolument être préservé de la rigueur budgétaire et de l'austérité !

Avec les salaires qui sont bloqués depuis 4 ans et qui risquent d'y restés jusqu'en 2017, suite aux dernières annonces gouvernementales, avec les suppressions massives d'emplois, de missions, et de structures administratives territoriales, avec le blocage des déroulements de carrière et des promotions, avec l'augmentation du cout de la vie et de la santé, la situation sociale des agents actifs et retraités s'est sérieusement dégradé et génère des besoins sociaux nouveaux, en matière de restauration, de logements, de crèches et garde d'enfants, d'accès aux vacances et aux loisirs... le bilan des aides matérielles 2013 fait apparaître une augmentation du montant moyen des aides accordées qui est passé de 1000 € à 1600 €. Toutes ces situations justifient l'augmentation du budget dédié à l'action sociale !

Il devient urgent que nos décideurs politiques reçoivent le CCAS avec ses partenaires associatifs .

Nous n'avons pas obtenu d'audience avec nos cabinets ministériels depuis septembre 2012, malgré nos multiples demandes relayées par les fédérations syndicales. La rencontre avec M.Mazauric en janvier dernier devait être une étape avant la rencontre du CCAS avec les cabinets de nos ministres, hors à ce jour aucune date ne nous a été proposée !

Cette situation n'a que trop duré et nous allons proposer une action collective de tous les acteurs sociaux pour obtenir cette rencontre, qui nous permettra de porter la situation sociale et les besoins sociaux des personnels !

Pour terminer, je tiens à redire combien l'action du CGCV est importante pour l'action sociale en faveur des enfants et des jeunes des agents de nos ministères. Les valeurs que vous portez et mettez en œuvre auprès des jeunes à travers la solidarité, la justice sociale, le développement durable, le respect de l'environnement et de l'être humain, la prise en compte des situations spécifiques avec l'accueil d'enfants porteurs de handicap, sont autant de graines semées qui nourriront les adultes citoyens de demain, bâtisseurs d'une société humaine, durable et solidaire.

Le CCAS partage ces valeurs et les défendra pour que vous puissiez poursuivre votre mission sociale et éducative !

Le C.G.C.V. : C'est le Grand Choix de la Vie , C'est la Garantie de Chouettes Vacances pour les enfants et les jeunes !

Merci de votre attention, Christian MAHUT.



SNE - SNUITAM



FSU - MEDDE / METL

Déclaration CGT et FSU au CCAS du 13 juin 2014

Avec les salaires qui sont bloqués depuis 4 ans et qui risquent d'y restés jusqu'en 2017, suite aux dernières annonces gouvernementales, avec le blocage des pensions des retraités jusqu'en octobre 2014, voire jusqu'en 2015, avec une fiscalité de plus en plus pénalisante, avec les suppressions massives d'emplois, de missions, et de structures administratives territoriales, avec le blocage des déroulements de carrière et des promotions, avec l'augmentation du coût de la vie et de la santé, la situation sociale des agents actifs et retraités s'est sérieusement dégradé et génère des besoins sociaux nouveaux, en matière de pouvoir d'achat, de restauration, de logements, de crèches et de garde d'enfants, d'accès aux vacances et aux loisirs...

Le bilan des aides matérielles 2013 fait apparaître une augmentation du montant moyen des aides accordées qui est passé de 1000 € à 1600 €.

Toutes ces situations justifient l'augmentation du budget dédié à l'action sociale !

Celui-ci doit absolument être préservé de la rigueur budgétaire et de l'austérité ! La demande faite par « BERCY » aux ministères d'effectuer des simulations de réduction du budget de l'action sociale allant de – 5 % à – 47 % est inacceptable dans le contexte décrit ci-dessus.

Où est l'adéquation entre le discours et les actes considérant l'action sociale comme une priorité ?

L'année 2014 est une année charnière qui doit nous permettre de redonner un nouvel élan à notre action sociale ministérielle.

En 2015, le CCAS et les CLAS fêteront leur 30 ème anniversaire, ils ont résisté aux multiples réorganisations et restructurations des services, aux changements de périmètres et aux nombreux transferts et fusions.

Depuis un an, la CGT et la FSU ont contribué à l'écriture d'un nouvel arrêté ministériel et d'une instruction précisant son application, qui garantit le devenir de nos instances d'action sociale ministérielle que sont les CLAS, les CRCAS et le CCAS, avec les droits et garanties, en matière de décharge d'activité, de moyens pour exercer les fonctions, de déroulement de carrière, de reconnaissance professionnelle et de rémunérations.

Pour nos organisations il reste à régler la prise en charge effective de l'action sociale en faveur des retraités et de leurs ayants droits, notamment en matière d'informations(fichier national), et de médecine de prévention (suivi post-professionnel).

Ainsi nous considérons que la référence à la circulaire 99-51 du 29/ 07/ 99 relative à l'action sociale menée au bénéfice des retraités, doit être clairement mentionnée dans le nouvel arrêté ministériel.

Il devient urgent que nos décideurs politiques reçoivent le CCAS avec ses partenaires associatifs .

Nous n'avons pas obtenu d'audience avec nos cabinets ministériels depuis septembre 2012, malgré nos multiples demandes relayées par les fédérations syndicales. La rencontre avec M, Mazauric en janvier dernier devait être une étape avant la rencontre du CCAS avec les cabinets de nos ministres, hors à ce jour aucune date ne nous a été proposée !

Cette situation n'a que trop duré et nous allons proposer une action collective de tous les acteurs sociaux.

Dès aujourd'hui nous proposons que le CCAS adopte une motion à l'intention des ministres afin qu'une délégation du CCAS soit enfin reçue dans les plus brefs délais pour nous permettre de porter la gravité de la situation sociale et les besoins sociaux des personnels actifs et retraités !

Les représentants CGT et FSU au CCAS



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Assemblée Générale de la MGET - 19 juin 2014 - Perpignan **Intervention de Nicolas BAILLE** *Secrétaire Général de la FNEE-CGT*

Monsieur le Président Général,
Monsieur le Président de la section MGET des Pyrénées Orientales,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs, délégués et auditeurs,
Chers camarades,

Je vous transmets le salut solidaire et fraternel de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement.

Il y a peu encore, nous avions rêvé de croissance, nous avions rêvé d'un retournement de la courbe du chômage et, nous avions rêvé d'un État donnant du pouvoir d'achat aux français. Mais cela n'était qu'un rêve.

Jean Jaurès, dont nous allons commémorer le mois prochain le centenaire de son assassinat, disait que « nous devons tendre vers le rêve en tenant compte de la réalité ». La réalité est bien difficile...

Aujourd'hui nous pouvons constater que le chômage progresse toujours. La croissance tant annoncée n'est pas au rendez vous. Le pouvoir d'achat est en berne et pour les fonctionnaires, le gel du point d'indice qui a commencé en 2010 est annoncé pour durer jusqu'en 2017 ! Le 15 mai dernier, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique, les fonctionnaires se sont mobilisés pour exiger la revalorisation des salaires, le dégel du point d'indice, l'emploi et la défense des services publics. Le 3 juin dernier à l'appel de plusieurs syndicats de retraités, 25 000 manifestants venus de toute la France, ont exprimés à Paris leurs revendications sur le pouvoir d'achat, la loi sur l'autonomie et l'accès aux services publics. Le 26 juin prochain, la CGT appelle à nouveau les personnels à se mobiliser.

La CGT est clairement opposée au pacte de responsabilité qui a des conséquences désastreuses pour les services publics et ses agents.

L'évasion fiscale en France représenterait près de 600 milliards d'euros¹ ; depuis 2005 les dividendes des entreprises ont dépassé les investissements et la part des salaires dans la richesse produite n'a jamais été aussi faible depuis la seconde guerre mondiale². La crise que nous traversons n'est pas une crise du coût du travail mais c'est la crise du coût du capital.

Cette répartition des richesses, de plus en plus inégalitaires, fait que la France compte d'un côté plus de 2 millions de millionnaires en dollars³ et de l'autre 14% des français sont dans une situation de pauvreté⁴. Selon le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale CNLE,⁵ 3 millions d'enfants, en France, vivent sous le seuil de pauvreté.

Pendant ce temps là le gouvernement supprime la cotisation familiale réglée par les entreprises et fait encore des cadeaux fiscaux dans son pacte dit de croissance.

Pour financer ces cadeaux fiscaux, le gouvernement a annoncé 50 milliards d'économie. Ces 50 milliards d'économie doivent peser sur les budgets des ministères, des collectivités locales et de la sécurité sociale. Pour la sécurité sociale cela doit se faire sans déremboursement ou de baisse de prise en charge. Nous attendons de voir les décisions qui seront prises, mais nous restons dubitatifs.

50 milliards d'économie pour l'État, cela va se traduire pour les ministères de l'Écologie et du Logement par - 15% sur les dépenses de fonctionnement, - 6% pour les subventions aux opérateurs et - 2% sur les effectifs.

Les agents de nos ministères subissent depuis des années, réorganisations, abandons de missions, transferts, créations d'établissement VNF, CEREMA, AFB, ANCOLS...A cela s'ajoutent les externalisations et privatisations. Les personnels n'en peuvent plus ! Les conditions de travail se dégradent, la souffrance au travail augmente.

Pour nos collègues, pour vos affiliés dans les collectivités locales, l'avenir n'est pas rose non plus, car le gouvernement dans les 50 milliards

1 http://www.alternatives-economiques.fr/ces-600-milliards-qui-manquent-a-la-france--enquete-au-coeur-de-l-evasion-fiscale_fr_art_1143_58595.html

2 http://www.cgt.fr/IMG/pdf/cout_du_capital_decembre_2013.pdf

3 <http://www.cbanque.com/actu/40528/la-france-championne-europe-du-nombre-de-millionnaires#>

4 http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/FR-UE14_c_D2_Inegalites.pdf

5 <http://www.cnle.gouv.fr/8-juillet-2013-Avis-du-CNLE-sur-la.html>

d'économie à réaliser va en faire peser une grande part sur les collectivités. De plus, les agents des départements et des régions vont devoir faire face à la disparition décrétée des départements, et la fusion des régions.

Bref, derrière toutes ces réformes et réorganisations, il y a des agents, des services et des collectifs de travail qui sont désorientés et inquiets face à l'avenir. Ces agents vous en êtes pour la plupart et vous les fréquentés dans les services, les associations et les amicales des agents des ministères.

Vous soutenez les plus faibles d'entre eux avec les aides que vos commissions d'aides supplémentaires délivrent au cas par cas. La CGT reconnaît depuis des années le rôle d'amortisseurs social et d'accompagnement des agents que vous faites au quotidien via votre réseau militant.

Sur le front de la santé, la Mutuelle Générale Environnement & Territoires (MGET) est dans une situation nationale mouvante et bien compliquée avec des menaces, des enjeux et de l'espoir.

La menace c'est l'Accord National Interprofessionnel, l'ANI, contre lequel la CGT s'est mobilisée l'an dernier. Votée par l'Assemblée nationale, son premier article vous concerne. En généralisant, par la force du droit, les complémentaires santé à souscription obligatoire dans les entreprises privées, nos collègues seront obligés via le contrat de leur conjoint à quitter leur contrat solidaire et leur mutuelle historique pour rejoindre celui de sa compagne ou de son compagnon.

Les enjeux c'est, entre autre, la généralisation du tiers payant chez tous les professionnels de santé. Cette généralisation proposée par la ministre de la Santé, permettra, nous l'espérons, moins de renoncement aux soins pour des raisons financières et au final un meilleur contrôle des dépenses de santé chez les professionnels. Ces professionnels, et notamment chez les médecins, sont de moins en moins nombreux, et de plus en plus enclins à généraliser, non pas le tiers payant et l'accueil des personnes à la CMU, mais les dépassements d'honoraires.

De l'espoir avec la loi Leroux qui a modifié le Code de la Mutualité en vue de donner légalement le droit aux mutuelles de conventionner avec des réseaux de soins et de pratiquer des tarifs différenciés. Ainsi de nombreux mutualistes en allant chez Optistya ou Audistya ont pu bénéficier de cette

évolution du droit et du volontarisme de la MGET. La CGT espère que cette avancée en annonce d'autres, en donnant la possibilité aux mutuelles de négocier avec d'autres acteurs de la santé, les prix tout en en gardant un niveau de qualité élevé.

Depuis 68 ans, la MGET relève tous les défis qui se posent à elle. Dans les mois et les années qui viennent, vous avez pris une option courageuse et innovante pour relever le défi de la diminution des effectifs du ministère, et le vieillissement de nos collectifs de travail.

Vos alliances politiques, dans un premier temps, puis vos alliances opérationnelles dans un deuxième temps avec l'Union Mutualiste de Groupe Istya, vous amène à vous rapprocher d'une autre mutuelle de la fonction publique.

Dans les mois à venir, vous allez opérer une fusion partielle avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), première mutuelle de la fonction publique, qui gère, comme vous, le régime obligatoire de sa population ministérielle.

Cette fusion est une révolution ; une révolution de méthode, une révolution de valeur, une révolution de mentalité.

Une révolution, mais pas une trahison, car vous restez fidèles à vos valeurs et à vos principes.

La Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement consciente de l'évolution de nos ministères et de ses effectifs, reconnaît dans ce rapprochement avec la MGEN, l'esprit d'initiative et d'innovation qu'a la MGET depuis des années.

Dans cette fusion, la CGT sera attentive aux services rendus aux adhérents, aux niveaux des prestations délivrées, aux salariés de la MGET et à la continuité de la gestion du régime obligatoire par une mutuelle de fonctionnaire.

En effet, la CGT considère que la gestion par les fonctionnaires eux-mêmes, du régime obligatoire, est un acquis social de la loi Morice de 1947. Cette gestion du régime obligatoire permet de faire de la protection sociale autre chose que de la gestion de prestation. Cela permet de faire de la prévention.

Et la prévention à la MGET, vous savez ce que c'est puisque vous fêtez, cette année, les 10 ans de l'Institut de Recherche en Prévention Santé, l'IRPS. L'IRPS en allant au contact de l'ensemble des agents du ministère et de leurs retraités notamment à travers les Comité Locaux d'Actions Sociales (CLAS) permet à chacun d'être acteur de sa santé.

Hier, les délégués de la mutuelle que vous êtes, avez fait le choix d'un rapprochement avec la MGEN, la CGT dans son rôle de représentant du personnel continuera à se battre pour que la mutuelle référencée soit, comme aujourd'hui, une mutuelle de fonctionnaire gestionnaire du régime obligatoire avec des offres portables dans le parcours professionnel de l'agent, impliquée dans l'action solidaire et présente dans le ministère par un réseau dense de militants. Nous souhaitons une complémentaire capable de faire de la prévention et de la recherche sur la santé, nous souhaitons que nos agents puissent avoir accès à un réseau de proximité établi et reconnu par eux.

Aujourd'hui, la MGET est la mutuelle des ministères de l'Écologie et du Logement, demain elle sera dans la MGEN, une mutuelle de la fonction publique d'État. Aujourd'hui comme demain vous aurez le soutien de la CGT pour que cette réalité soit renouvelée dans les référencements ministériels à venir.

Je conclurai cette intervention, en vous remerciant pour votre invitation à nous exprimer à votre Assemblée Générale et en vous renouvelant le salut solidaire et fraternel de la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement.



Madame la Ministre,

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat est convoqué ce 16 juin pour l'examen du projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de l'Etat.

Ce texte percute lourdement deux versants de la Fonction Publique, il aurait mérité un débat approfondi et large, **qui n'a pas eu lieu. C'est d'autant plus problématique que le projet de loi a connu de nombreuses versions** dans lesquelles on a parfois du mal à se retrouver.

Les organisations syndicales signataires s'interrogent sur le rôle donné aux instances consultatives et la place du dialogue social dans le processus d'élaboration des réformes.

En effet, ce texte déjà soumis au CSFPE du 5 mai dernier, dans des conditions qui avaient été sujettes à diverses réactions de nos organisations, **fait l'objet d'un véritable passage en force.**

Limiter au seul article 35 du texte proposé la capacité d'amendement pour les représentants du personnel, et ne pas pouvoir nous exprimer sur les autres sujets qui nous concernent, comme les missions, n'est pas acceptable.

Il est nécessaire dans un contexte d'austérité budgétaire de mesurer l'**impact** de cette réforme sur les missions, les services et les agents de la Fonction Publique qui subissent déjà une instabilité de leurs missions et de **leurs fonctions, l'insécurité de leurs parcours professionnels.**

Les organisations CGT, FO et Solidaires ne participeront pas aux travaux de ce CSFPE.

Pour la CGT, Jean-Marc CANON
Pour FO, Christian GROLIER
Pour SOLIDAIRES, Thi-Trinh LESCURE



Réunion à la FP du 11 juin

Déclaration de la CGT

Madame la Ministre,

La CGT estime que les mesures unilatérales avancées par le gouvernement sont une reconnaissance du grave problème de pouvoir d'achat dont souffrent depuis trop longtemps les agents de la Fonction publique.

C'est aussi une réponse aux revendications unitaires des organisations syndicales et à la mobilisation du personnel, notamment celle du 15 mai dernier.

De ce point de vue, la CGT ne peut donc que se féliciter que des mesures soient prises.

En revanche, même s'il n'est pas question de nier que le dispositif proposé redonne du pouvoir d'achat à une partie des agents, la CGT ne peut être qu'en désaccord avec les pistes arrêtées.

Pour notre syndicat, la réponse aux questions salariales n'est pas à rechercher dans la baisse des cotisations sociales, mêmes celles salariales.

Au-delà de cette question essentielle de principe, il faut noter qu'un tel dispositif réduit les ressources de la protection sociale, dont les besoins en financement sont pourtant cruciaux.

Et puisque dans votre présentation, Madame la Ministre, vous mettez en avant les supposés « *avantages* » de cette mesure gouvernementale par rapport à l'augmentation de la valeur du point, permettez-nous de vous rappeler que l'augmentation de la valeur du point, en revanche, c'est du plus pour le financement de la protection sociale.

Par ailleurs, ce que vous appelez « *l'abaissement dégressif du taux de cotisation retraite des fonctionnaires* » introduit de fait un changement majeur qui n'a été à aucun moment débattu : un taux de cotisation sociale salarial différent selon le niveau de rémunération où l'on se situe.

Un tel bouleversement, lourd de conséquences, appelait au minimum des échanges approfondis qui n'ont pas eu lieu.

A ce stade, la CGT demeure hostile à une telle modification.

Il y a lieu également de s'interroger sur l'illisibilité, pour ne pas dire l'incohérence de cette réforme. En effet, si une partie des fonctionnaires va, au 1^{er} janvier 2015, « *bénéficiaire* » d'une baisse des cotisations retraite, tous les fonctionnaires, à la même date, vont subir une nouvelle hausse de 0,4 % liée aux réformes des retraites de 2010, 2012 et 2013. Mesures qui d'ailleurs continueront en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Madame la Ministre, vous mettez en avant que la mesure touchera 2,2 millions de fonctionnaires en couvrant les salaires allant du SMIC à une fois et demie le SMIC, ce qui est plus que le dispositif apparemment retenu pour le secteur privé.

Doit-on pour autant considérer qu'un agent au deuxième grade de la catégorie B parvenu au 12^{ème} échelon, et donc payé à 2.270 euros brut mensuel, est privilégié à ce point qu'il n'a droit à rien ? Et ceci, n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Deux remarques supplémentaires.

↳ Un des effets pervers de ce dispositif, avec une montée progressive du taux des cotisations retraite liées aux augmentations de traitement brut, c'est que, en salaire net, les gains de passage d'échelons déjà souvent bien étriqués seront encore rabotés par l'augmentation induite du taux de cotisation retraite qui résultera de l'augmentation de salaire lié à ce passage d'échelon.

↳ Si on comprend bien, pour les agents non-titulaires, le dispositif retenu sera distinct puisque calqué sur celui du secteur privé. Ceci introduira une nouvelle rupture d'équité supplémentaire entre les agents publics.

Vous indiquez, Madame la Ministre, que les choix faits par le gouvernement – hausses ciblées des bas salaires, diminution des cotisations retraite – sont plus judicieux que l'augmentation de la valeur du point. La CGT dans cette déclaration, vient déjà d'indiquer que tel est loin d'être le cas.

Un des autres aspects qui contredit vos options est le niveau de pension des futurs retraités. En effet, les mesures que vous prenez n'auront aucun effet positif pour les nombreux partants à la retraite des mois et des années qui viennent. A contrario, l'augmentation de la valeur du point aurait un effet bénéfique sur le niveau des pensions.

D'ailleurs, à force de faire de la valeur du point un élément quasi marginal de la Fonction publique, les résultats sont de plus en plus catastrophiques.

Pour ne s'en tenir qu'à deux exemples, en dépit de vos mesures bas salaires, le sommet de la première échelle de la catégorie C finit aujourd'hui à 15 % au dessus du SMIC ; il y a 20 ans, ce même sommet se situait à 41 % au dessus du SMIC !

Et la fin du premier grade de catégorie B est aujourd'hui à 56 % au dessus du SMIC alors qu'il y a 20 ans, elle se situait à 83 % !

Madame la Ministre, les mesures unilatérales arrêtées par le gouvernement montrent qu'il ne peut rester sourd aux légitimes exigences des agents de la FP et aux mobilisations unitaires.

Si la voie choisie va incontestablement redonner un peu de pouvoir d'achat à une part non négligeable des fonctionnaires, elle demeure pour la CGT insuffisante, parcellaire et, sur le fond, elle emprunte une bien mauvaise direction.

Vous l'aurez donc compris, Madame la Ministre, pour la CGT, l'augmentation de la valeur du point demeure à la fois urgente et incontournable.

Les véritables négociations salariales restent donc à ouvrir le plus vite possible. C'est l'exigence de la CGT. Notre organisation syndicale continuera à prendre toutes ses responsabilités sur ces enjeux cruciaux.

Paris, le 11 juin 2014



INFO RAPIDE DDI

JUIN 2014

REATE/ATE
BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT

>> HYGIENE/SECURITE/ CONDITIONS DE TRAVAIL

**RENCONTRE BILATÉRALE DU 12 JUIN 2014
AVEC LA SOUS-DIRECTION EN CHARGE DES DDI**

POUR LA CONCLUSION D'UN **ACCORD DE MÉTHODE
HYGIÈNE/SÉCURITÉ/CONDITIONS DE TRAVAIL** DANS LES DDI

SOMMAIRE

- ✓ **POUR LA CONCLUSION D'UN ACCORD DE MÉTHODE HYGIÈNE/SÉCURITÉ/CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES DDI**
- ✓ **LE COURRIER AU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT**
- ✓ **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION «ELECTIONS» DU 19 JUIN**
- ✓ **AFFICHETTE HYGIENE, SECURITE, CONDITIONS DE TRAVAIL**

En préambule, la CGT a rappelé sa lettre ouverte du 31 mars 2014 au Secrétaire Général du gouvernement.

Par celle-ci, elle se déclarait disponible afin de conclure un accord majoritaire, ayant pour objet de créer des conditions d'une amélioration significative des conditions de travail dans toutes leurs dimensions.

Elle propose de conclure un accord de méthode organisant le processus de négociation en trois séquences :

- ✓ Une première séquence organisant les droits d'expression et d'intervention des personnels, la saisine obligatoire des CHSCT locaux de l'ensemble des DDI, le recours à un ou plusieurs experts.
- ✓ Une seconde séquence de travail pour élaborer un état des lieux et un diagnostic sur les conditions de travail des personnels et une série de préconisations pour les améliorer significativement.
- ✓ Une troisième séquence qui consisterait à élaborer un plan d'action national qui ferait l'objet d'une concrète négociée avec les représentants des personnels dans chaque DDI.

Lors du comité technique du 17 avril 2014, le secrétaire général du gouvernement avait donné un accord de principe

favorable à cette démarche.

La CGT ne peut que se féliciter, de voir cette démarche prise en compte dans le projet de circulaire, qui sera adressé très prochainement dans les services.

La délégation a remis des propositions d'amendements, qui seront repris dans la circulaire définitive.

La CGT insiste en particulier sur la nécessité d'articuler les travaux avec ceux des CHSCT Ministériels.

S'agissant de la formation des membres élus des CHSCT, elle a demandé l'application des dispositions en vigueur pour la mise en œuvre d'un plan de formation pour l'année 2015.

CONSTRUIRE AVEC LES PERSONNELS, UN ACCORD HYGIÈNE, SÉCURITÉ, CONDITION DE TRAVAIL

La première étape de cet accord, passe par une enquête sur l'état des lieux dans chaque DDI, suite à notre proposition, la sous-Direction a pour objectif de recueillir un retour d'information de l'ensemble des DDI d'ici la fin du mois d'août.

La réussite de cette phase, passe par l'engagement de l'ensemble des personnels afin que l'état des lieux reflète la situation réelle des personnels de chaque DDI.



La CGT propose, qu'un accord de méthode soit adopté dès le CT prévu le 10 juillet 2014.

Une première information sur l'état d'analyse des remontées de l'enquête, sera faite lors du CT du 18 septembre 2014 et l'accord portant sur le plan d'action national pourrait être adopté dès le début de l'année 2015.

La mise en place de ce dispositif Hygiène, Sécurité, Conditions de travail s'inscrit dans la bataille menée par la CGT pour améliorer les conditions de vie au et hors du travail des personnels.

Il nous revient de tout mettre en œuvre pour assurer sa réussite.

La CGT a profité de cette rencontre pour interpeller la sous-direction des DDI sur différents points divers :

LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS D'ACTION SOCIALE ET DE RÉGIME INDEMNITAIRE, CE QUI

Montreuil, le 31 mars 2014

Monsieur Serge Lasvignes

Secrétaire Général du Gouvernement

Président du Comité Technique Central des DDI

Objet : Conditions de travail dans les DDI.

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme vous le savez, la CGT n'a cessé de vous alerter sur l'évolution des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader dans les directions départementales interministérielles au point de créer une véritable souffrance au travail des agents.

C'est pourquoi la CGT se félicite de l'engagement d'un cycle de travail du comité technique central des DDI, en configuration CHSCT, sur les questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Comme convenu lors du groupe de travail du 20 mars dernier et en amont de la réunion du Comité Technique du 17 avril 2014, la CGT vous adresse la présente lettre ouverte afin de vous préciser par écrit ses propositions et ses revendications.

La CGT se déclare disponible afin de conclure un accord majoritaire ayant pour objet de créer les conditions d'une amélioration significative des conditions de travail, dans toutes leurs dimensions et pas seulement s'agissant de la nécessaire prévention des risques psychosociaux.

En effet, pour la CGT, il ne saurait y avoir de dissociation entre les décisions à prendre concernant les conditions de travail et celles touchant à la réhabilitation et à l'amélioration des missions de service public et de leurs conditions de mise en œuvre, aux moyens devant être dévolus dont la question clé de l'emploi, mais aussi à la manière dont sont traités les personnels, en termes de rémunération, de reconnaissance des qualifications, des moda-

SUPPOSE DES MOYENS FINANCIERS DÉDIÉ À CETTE FIN.

Le sous-directeur nous informe des travaux en cours sur cette thématique à la DGAFP visant à harmoniser les primes des agents des DDI.

La CGT a exigé que toute la transparence soit apportée au personnel sur les travaux en cours. Il n'en demeure pas moins que le contentieux salarial (traitement, régime indemnitaire, remboursement de frais, ...) reste entier.

La CGT poursuivra avec l'ensemble des personnels et dans des cadres les plus unitaires possible la bataille en cours pour l'augmentation significative des rémunérations versées en lien avec les qualifications des personnels.

LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS DES DDI.

La CGT a demandé à plusieurs reprises, la revalorisation des indemnités de remboursement des agents.

lités de leur évaluation, de leurs droits et garanties collectives.

La CGT vous propose de conclure un accord de méthode qui porterait notamment sur les points suivants :

Engagement d'une séquence de travail visant à élaborer, de manière contradictoire, un état des lieux au sujet des conditions de travail des personnels.

Pour y parvenir, l'accord de méthode doit définir précisément la manière dont les personnels seront associés à l'élaboration de cet état des lieux.

La CGT propose par ailleurs que l'accord de méthode prévoit explicitement le fait que les CHSCT locaux seront obligatoirement saisis (à minima une réunion et plus si nécessaire) afin de dresser un état des lieux local.

Chaque état des lieux fera l'objet d'un procès-verbal.

Ces procès-verbaux seront adressés à vos services et aux organisations syndicales représentatives des personnels au CT central des DDI.

Au terme d'un travail de synthèse de ces procès-verbaux, sous des formes et des modalités qui restent à définir, il appartiendra au CTC DDI d'élaborer un diagnostic, si possible partagé, de l'état des conditions de travail des personnels.

La CGT vous propose que la saisine des CHCT locaux se fasse sur la base d'une « grille de discussions » qui pourrait être élaborée par le CTC des DDI.

Recours à un ou plusieurs experts, financés par l'administration nous apportant leurs savoir-faire et leurs expériences au sujet des conditions de travail.

Au terme de l'élaboration d'un cahier des charges avec les organisations syndicales représentatives des personnels des DDI, il s'agirait notamment de solliciter un avis de ou

Ex : il est quasiment impossible de trouver une chambre d'hôtel en région parisienne à 60€.

Le dispositif proposé dans le projet de circulaire du SGG représente un certain progrès dans la mesure où, à condition de passer par l'agence agréée, le remboursement des prestations d'hôtelleries pourra être dépassé dans la limite de 90€ par nuitée.

La CGT regrette qu'il n'y soit pas eu un dispositif de revalorisation sur l'ensemble de la fonction publique. La CGT ne peut que constater l'existence de systèmes de remboursements très différents selon les ministères.

Un tract est en cours de rédaction et sera disponible très prochainement.

Montreuil, le 16 juin 2014

REPRÉSENTAIENT LA CGT :

Patrick HALLINGER,

Didier HOREAU,

Marc ASTASIE.

des experts sur le diagnostic mais aussi sur l'élaboration de préconisations susceptibles d'améliorer significativement les conditions de travail.

L'intégralité de la démarche proposée par la CGT serait organisée en 3 temps :

- une première séquence essentiellement axée sur une phase d'expression et d'intervention des personnels des DDI, de saisine des CHSCT locaux, de recours à un ou plusieurs experts,

- une seconde séquence de travail qui pourrait alors s'ouvrir afin d'élaborer au terme d'une phase de débats contradictoires toute une série de préconisations ayant pour objet d'améliorer les conditions de travail des personnels.

- une troisième séquence qui consisterait à élaborer un accord identifiant et définissant clairement les contenus d'un plan d'action national qui ferait l'objet d'une déclinaison concrète, négociée avec les représentants des personnels, dans chaque DDI.

Il conviendra aussi de préciser la manière dont les travaux engagés seront articulés avec ceux des CHSCT ministériels.

Enfin, la CGT réitère sa demande consistant à ce que des moyens budgétaires, tel que le prévoit le décret 82-453 (article 8) et la partie IV du code du travail (applicable à la Fonction publique) soient alloués aux organisations syndicales disposant d'un centre de formation syndicale agréée pour former leurs représentantes et représentants dans les CHSCT.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT,
Christophe Delecourt,
Christophe Godard,
Patrick Hallinger.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DECEMBRE 2014

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014

- ✚ Participait pour la CGT :
- ✚ Patrick Hallinger

Une énième réunion a porté sur le projet de circulaire définissant les modalités concrètes d'organisation du scrutin du 4 décembre 2014 pour les DDI.

Le projet reprend pour partie la circulaire de 2010. La différence principale est le dépôt des listes pour les DDI de plus de 100 agents. Pour les moins de 100, la règle, adoptée en CT central des DDI, est le vote sur sigle.

Point à noter :

- L'absence de réels outils de connaissance des effectifs des DDI. Des ajustements ont du être faits jusqu'à ces derniers jours...
- Des premiers arrêtés ont été pris par les préfets. Il est rappelé l'obligation d'une consultation du CT.
- Le dépôt des listes et sigles est fixé au 23 octobre, une modification a été apportée au dépôt de la profession de foi qui pourra être déposé au plus tard le 3 novembre. Il est prévu la possibilité d'avoir un « 4 pages » couleur dans les documents électoraux envoyés par l'administration (la confection est à la charge des organisations syndicales).
- En cas de dépôt de listes unitaires, la base de répartition des suffrages entre les organisations est indiquée (pour la CGT, nous pourrions prendre comme base les résultats des élections de 2010). A défaut, la répartition des suffrages se fait à égalité.
- Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse favorable à la reconduite du dispositif de campagne électorale par envoi de mel ,sur la base d'un fichier fourni par l'administration, ce qui avait très bien fonctionné en 2010. Le prétexte invoqué: la DGAFP prépare un texte sur les TIC dont on ne sait pas s'il permet de reconduire le dispositif... la CGT a dénoncé ce qui est un recul injustifié dans l'utilisation des moyens d'information d'aujourd'hui.

La circulaire « élections » devrait finir par sortir début juillet...

Nous avons proposé dans le dernier « INFO DDI » un dispositif pour le dépôt des listes et sigle. Ce dispositif sera affiné avec les syndicats nationaux et les fédérations concernées. Merci de faire part de vos observations et propositions.

ON SE MOBILISE!



**POUR NE PAS PERDRE SA VIE,
À LA GAGNER!**